

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 214

LE MERCREDI 22 SEPTEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

LE MONDE

DES MILLIERS DE SERBES RÉCLAMENT LA DÉMISSION DE MILOSEVIC
PAGE B 7



ÉCONOMIE

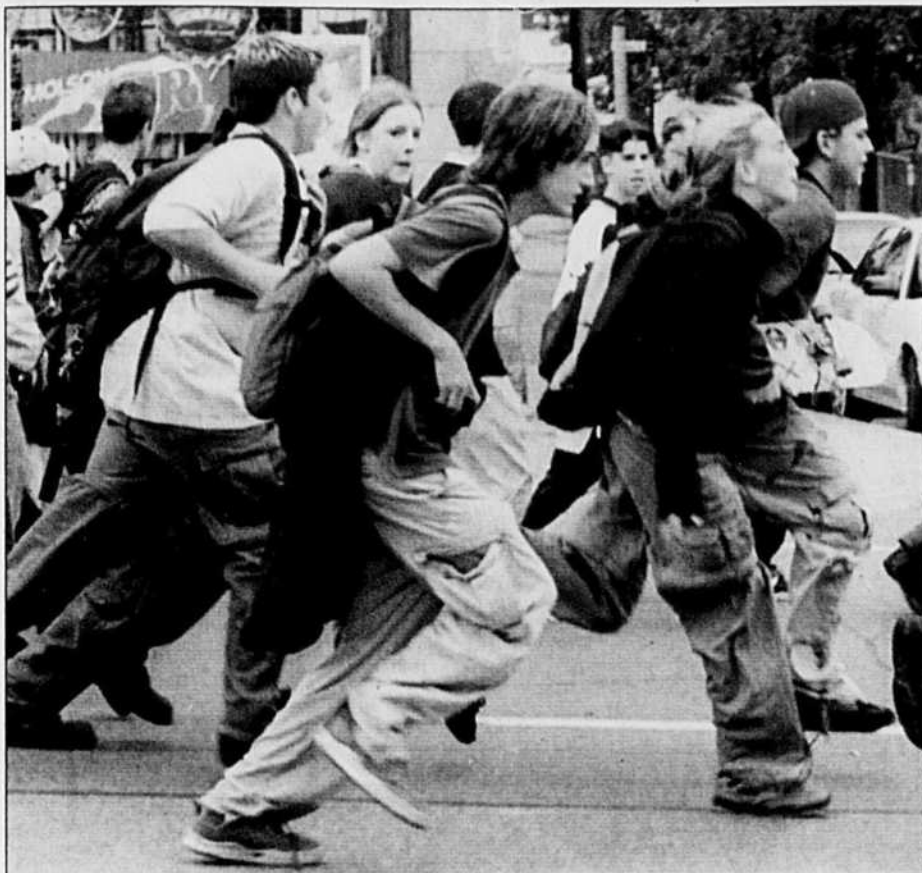
AIR CANADA BRAQUE SES CANONS SUR L'OFFRE D'ONEX
PAGE B 4

LES ACTUALITÉS

TAÏWAN: LE BILAN DU SÉISME S'ALOURDIT D'HEURE EN HEURE
PAGE A 10

ÉDUCATION

LES GRANDS ENJEUX DE L'UNIVERSITÉ DE DEMAIN
CAHIER B



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les membres de l'escouade anti-émeute de la Sûreté du Québec attendaient les élèves de pied ferme à l'entrée du pont Jacques-Cartier, bloqué à trois reprises pendant plusieurs heures hier.

PERSPECTIVES

La dissolution, une solution?

Chaque jour qui passe rend le dossier des Expos de Montréal un peu plus, comment dire? Fou? Flou? Confus? Après des mois passés à supputer le déménagement de l'équipe, voilà qu'on évoque sa dissolution pure et simple. Le baseball majeur serait-il sur le point de renverser la tendance à l'expansion qui est celle du sport professionnel depuis toujours?

L'histoire du *New York Daily News*, relayée hier par *Le Journal de Montréal*, remonte à plusieurs mois. Fin août, le magazine *Sports Illustrated* avait déjà attaché le grelot à propos des projets de «consolidation» que caresseraient certains dirigeants du baseball.

En janvier dernier, les ligues majeures ont mis sur pied un groupe de travail spécial chargé d'examiner «l'économie du baseball» et qui doit rendre son rapport en décembre. Depuis quelques années, l'écart va grandissant entre les franchises dites riches et les autres, écart de moyens financiers qui se traduit par des déséquilibres prononcés sur le terrain. Or le sport vend d'abord de la compétition.

Le baseball majeur n'a pas développé la culture de partage des revenus qu'ont adoptée, entre autres, la Ligue nationale de football et l'Association nationale de basketball. Mais il existe une formule de péréquation, et certains propriétaires d'équipes parmi les mieux nantis s'irritent de devoir constamment renflouer les gagne-petit, surtout si, comme c'est le cas à Montréal, ils ne s'aident guère eux-mêmes en présentant de faibles assistances. Ordinairement, ils se plaignent en privé, mais parfois, comme l'a fait George Steinbrenner, le proprio des Yankees de New York, il y a quelques mois, ils dénoncent la situation publiquement.

A l'origine, le groupe de travail, formé de 13 diri-

VOIR PAGE A 10: DISSOLUTION

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé le matin. Ciel variable par la suite. Max: 16 Min: 4	Québec Ciel variable. Max: 16 Min: 6
--	---

Détails, page A 6

INDEX

Annonces A 6	Le monde B 7
Bourse B 5	Les sports B 8
Avis publics A 4	Montréal A 7
Culture B 10	Mots croisés A 4
Economie B 4	Politique A 6
Editorial A 8	Télévision B 9

www.ledevoir.com

« Pourquoi pas nous autres? »

Voulant se faire entendre à leur tour, des centaines d'élèves du secondaire bloquent le pont Jacques-Cartier et l'autoroute 20

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

La circulation automobile sur le pont Jacques-Cartier, la route 20 et certaines artères importantes de la région de Montréal a été sérieusement perturbée hier par la tenue de manifestations spontanées d'élèves du secondaire. Imitant d'autres débrayages du genre qui se sont produits ailleurs au Québec depuis une dizaine de jours, les élèves disent vouloir dénoncer l'impact du boycottage des activités parascolaires par les professeurs.

La journée a mal commencé pour les milliers d'automobilistes qui empruntent chaque matin le pont Jacques-Cartier pour aller travailler à Montréal. Environ 200 élèves de l'école secondaire Saint-Jean-Baptiste de Longueuil, sur la Rive-Sud, y ont en effet provoqué un embouteillage monstre en le traversant à l'heure de pointe. Accueillis de l'autre côté par des policiers, les élèves ont été par la suite reconduits en autobus à leur point de départ.

Rejoints par des confrères d'autres écoles, ils ont essayé de répéter la manœuvre en début d'après-midi. Refoulés cette fois-ci par les agents, ils se sont alors dirigés vers un

centre commercial de Longueuil, tout près, où un petit groupe d'entre eux s'est livré à des actes de vandalisme. Le pont Jacques-Cartier devait être fermé de nouveau vers 15h à cause de la présence d'un autre groupe de manifestants, provenant d'écoles de Montréal cette fois. Le pont Champlain et l'accès à l'île Perreault ont passé bien près, eux aussi, d'être bloqués par des élèves tandis que l'autoroute 20 a pour sa part dû être fermée dans les deux sens en après-midi, pendant plus d'une heure, à cause de la pré-

VOIR PAGE A 5: MANIF

Profession: vétérinaire; spécialité: dromadaires!

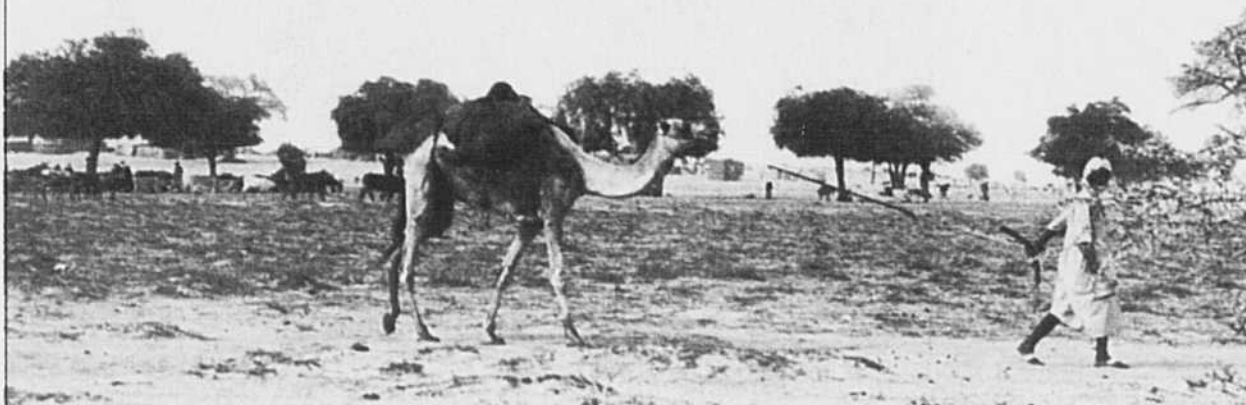
Exception faite d'une visite, à quatre ans, au Parc Safari, Céline Leheurteux n'avait jamais vu de dromadaire de sa vie. Cette jeune vétérinaire installée à Ormstown, douce contrée de vaches et de vergers située à quelques kilomètres de Valleyfield, n'en est pas moins la digne signataire d'un guide en santé animale pour les éleveurs de dromadaires nomades du Tchad.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

N'est-ce pas un peu présomptueux de la part d'une étudiante de l'Université de Montréal de débarquer au Tchad et de s'imaginer pouvoir en apprendre aux nomades sur le soin de leur Fido du désert? «La santé animale repose sur des règles de base. Qu'il s'agisse de vermifuger un chat ou un dromadaire, le principe est le même. Qu'un parasite s'attaque à une vache ou à un dromadaire, il faut avoir recours aux insecticides. De même, l'abc du traitement des plaies est universel à toutes les espèces», plaide Céline Leheurteux. Veau, vache,

cochon, dromadaire: même combat. Le slogan de Vétérinaires sans frontières — «Aider les animaux pour que les hommes ne meurent pas comme des bêtes» — ne pouvait que séduire la jeune étudiante qu'elle était encore il y a un an. «Autour de moi, on ne cessait de me répéter que la coopération internationale ne servait dans les faits que les coopérateurs et les intérêts des pays donateurs. Mais moi qui voulais sauver la planète, je refusais d'y croire. Vérification faite, je dois hélas dire que tout cela était vrai: les retombées pour les gens sur place sont finalement minimes et au bout du compte, c'est surtout l'image du Cana-

VOIR PAGE A 10: DROMADAIRES



Béland quitte Desjardins

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Claude Béland tire sa révérence après treize ans à la barre du Mouvement Desjardins. Il a annoncé hier matin aux membres du conseil d'administration de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec qu'il n'a pas l'intention de renouveler son mandat qui vient à échéance le 25 mars.

Cette annonce pour le moins surprenante du président de Desjardins survient à un moment où le mouvement coopératif s'engage dans une phase importante de son développement, notamment avec le projet de révision des structures de deuxième et troisième niveaux.

Claude Béland, qui aura assumé le plus longtemps la

VOIR PAGE A 10: BÉLAND

La place de la religion à l'école

L'épiscopat déçoit des catholiques

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

L'Église et l'ensemble des chrétiens doivent prendre la responsabilité de la transmission de la foi, une tâche qu'il n'incombe plus à l'État d'assumer dans une société pluraliste et démocratique. Cette position, défendue hier à l'occasion du début de la consultation parlementaire sur la place de la religion à l'école, a également été présentée par les membres du Centre justice et foi (CJF) à l'Assemblée des évêques du Québec. Elle rappelle que tous les croyants ne sont pas opposés aux recommandations du rapport Proulx, déposé le 31 mars dernier.

VOIR PAGE A 10: RELIGION

N'attendez plus!

Naviguez sur Internet avec Sympatico Édition Haute Vitesse.

310-INTERNET **SYMPATICO**
Édition Haute Vitesse™

Offert là où la technologie le permet. Certaines conditions s'appliquent. Le nom et le dessin de Sympatico sont des marques de commerce de MédiaLinx Interactif inc. utilisées sous licence. Le service Sympatico Bell Édition Haute Vitesse est offert par Bell Communications évoluées (1998) inc.





Vol et date / Flight & Date / Flug & Datum

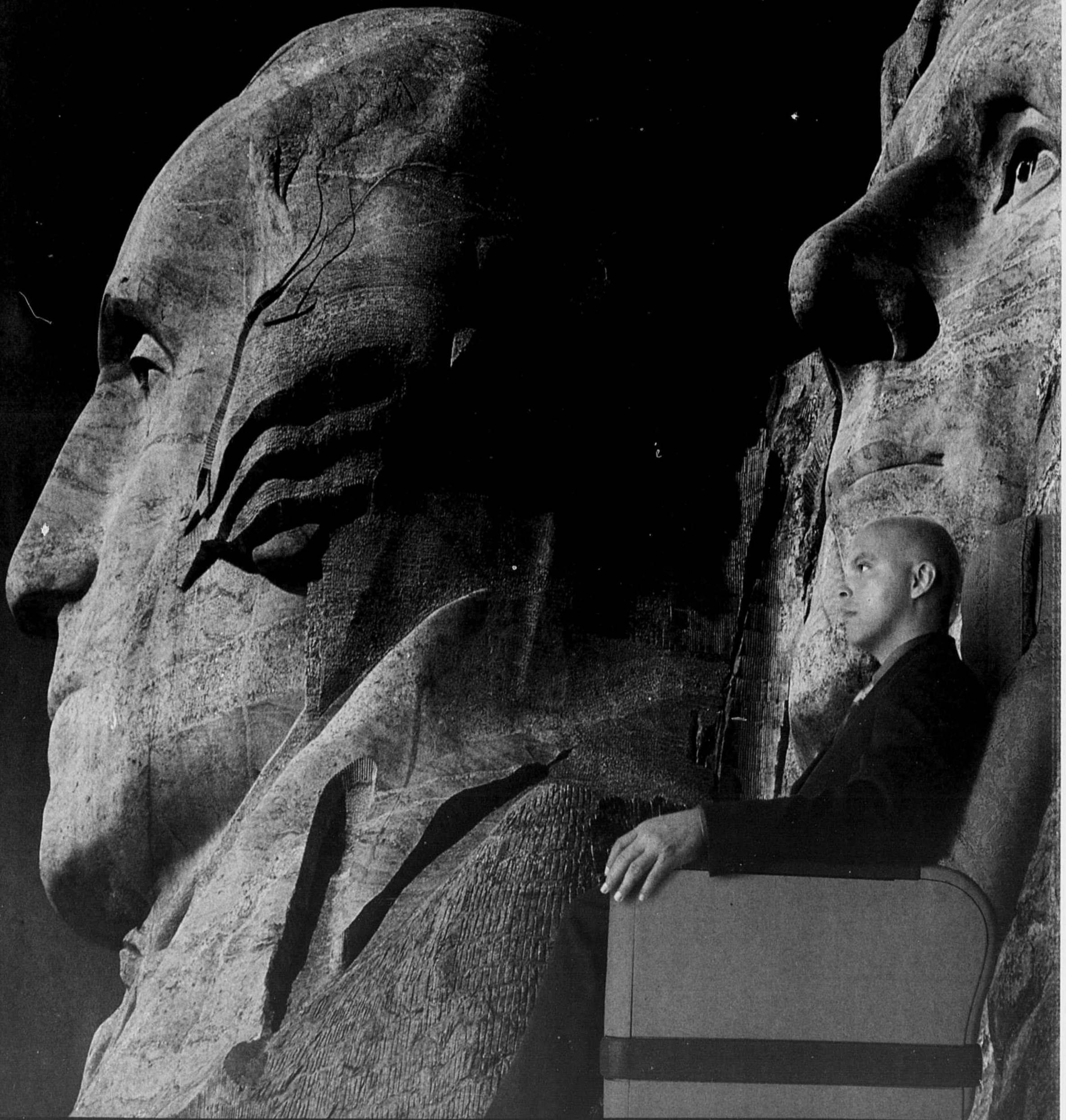
VOUS AVEZ

Classe / Class / Klasse

LE PROFIL

Place / Seat / Sitz

DES AFFAIRES



Notre expansion rapide, c'est aussi la vôtre. Depuis la récente entrée en vigueur du traité Ciels ouverts, Air Canada dessert déjà 46 destinations américaines au départ du Canada. De plus, nous offrons chaque jour plus de vols sans escale de Montréal sur les États-Unis que toute autre compagnie aérienne. Et avec United Airlines, membre du réseau Star Alliance, vous avez facilement accès à l'ensemble des États-Unis. Parce qu'en affaires, être en bonne compagnie a ses avantages.

www.aircanada.ca

AIR CANADA 

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE 

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Petites centrales hydroélectriques

Vague de mécontentement au sein du PQ

La politique du gouvernement Bouchard ne respecte pas le programme du parti

L'insistance de l'ancien ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, à développer de nouvelles petites centrales privées et la multiplication des projets en préparation dans la région de l'actuel titulaire, Jacques Brassard, engendrent une vague de mécontentement au sein même du Parti québécois qui pourrait bien plonger quelques ministériels dans des remous inconfortables au prochain conseil national de cette formation politique.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

L'instance première du Parti québécois s'est ouvertement prononcée au début de l'été contre la mise en place d'un nouveau programme d'achat d'électricité auprès des propriétaires privés de petites centrales hydroélectriques avant 2005 et elle propose même de réduire à 10 MW la taille des projets monopolisés par le secteur privé, ce qui va à l'encontre des décisions du gouvernement Bouchard.

C'est ce qui ressort en effet des «observations» écrites faites par le Comité national sur l'environnement et le développement durable du Parti québécois à la commission de la Régie de l'énergie, responsable du dossier de la peti-

te hydraulique privée. L'an dernier, l'ex-ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, avait demandé à la Régie de lui produire un avis favorable à la relance de la production privée en délimitant au profit des entrepreneurs une quote-part qui éviterait l'évaluation de leurs projets en vertu des dispositions de la loi générale régissant cet organisme. Des dispositions générales dont le comité national du PQ déplore le retard apporté par le gouvernement à les mettre en vigueur!

Les «observations» du Comité national sur l'environnement du PQ dans ce dossier n'apparaissent pas sur le site Internet de la Régie parce que le comité en question n'y avait pas le statut de participant officiel mais celui d'observateur. Ce mémoire somme toute inédit jusqu'ici indique que la politique suivie par le gouvernement va à l'encontre des vœux des militants du PQ qui dirigent le dossier de l'environnement et, qui plus est, à l'encontre du programme et de la plate-forme électorale de ce parti, qui s'oppose «à toute forme de concession en matière de production, de transport et de distribution d'électricité non seulement pour des raisons économiques mais aussi sociales et politiques», écrit son porte-parole, Gilles Lavoie, dans la lettre de transmission à la Régie.

L'instance environnementale du PQ préconise d'aller exactement dans le sens contraire du gouvernement Bouchard, qui a suivi le chemin tracé dans ce dossier par les libéraux en haussant l'an dernier de 25 à 50 MW le mono-

pole du secteur privé dans le développement des sites hydrauliques de petite et moyenne importance. Le Parti québécois, qui avait dénoncé l'augmentation de ce monopole par les libéraux, de 10 à 25 MW, devrait, selon son comité de l'environnement, revenir à cette norme, la seule compatible avec l'esprit de son programme.

«À l'époque, on avait critiqué les libéraux, qui aliénaient ainsi une partie du patrimoine public. Si le même chapeau fait aujourd'hui à certains de nos ministres, qu'ils le mettent! Nous, on est élu pour voir au respect du programme du parti», a expliqué M. Lavoie.

Les «observations» transmises à la commission de la Régie par le comité présidé par M. Lavoie indiquent que la production privée n'est pas nécessaire aux Québécois et que, essentiellement exportée aux Américains, la quote-part de 300 MW réclamée par les promoteurs engendrerait des pertes annuelles de 100 millions aux dépens du Trésor public. Le comité admet qu'on puisse exporter à bas prix l'électricité québécoise si les barrages d'Hydro-Québec venaient à déborder d'eau. Mais si on le fait en d'autres temps, précise le comité, on donne un avantage comparatif unique aux concurrents américains de nos entreprises, ce qui équivaut à «brader» des ressources à si bas prix que le Québec s'expose éventuellement à des accusations de «dumping» sur le marché américain, conclut le mémoire du Parti québécois.



Josée Blanchette

Condom du fun

Le marchand de capotes vide son sac. Les 5 à 7 du festival de cinéma gai et lesbien au Parisien. Le sexe fort et le sexe faible, le sexe à risque et le sexe sans filet. Et l'amour comme toile de fond ou comme étoile filante.

«**L**a vérité sur les condoms, elle est politiquement incorrecte. En sept ans, j'ai vendu des condoms à deux gais seulement. Ma clientèle est straight. C'est du monde qui n'en ont pas besoin qui en achètent. Les groupes à risques? Ils viennent chercher du lubrifiant ou me demander où ils peuvent trouver un bar gai dans le coin. Moi, j'suis pas gai, je le sais pas. Tout ce que je sais, c'est que jamais ils achètent de condoms. Dans les pharmacies? Mon œil. Si j'en vends pas, les pharmaciens en vendent pas plus. D'ailleurs, le gouvernement ne fait plus de publicité sur le sida depuis deux ans. Maintenant c'est l'alcool au volant.»

Serge Jodoin arbore la carrure du pompiste et la tranquillité rassurante du vendeur d'assurances. Il connaît tout des moteurs, des combustibles, des pannes, de la subtile mécanique de l'érection, de la lubrification et du condom, l'assurance-vie. Derrière le comptoir de sa boutique Condom du fun, au centre-ville de Montréal, il en a vu des vertes et des très mûres. «On fait du psychosocial, de l'éducation sexuelle. C'est pas un stand à hot-dogs. Je m'attendais pas à ça en me lançant dans le business, je m'attendais pas à voir la société sous cet angle-là... les adolescentes des agences d'escorte, les pimps qui achètent à la caisse pour pas que les filles perdent leur temps à magasiner, les swingers qui cherchent des produits pour se geler l'anus.»

175 000 condoms par année, 24 saveurs si vous y tenez, 55 % du chiffre d'affaires et toujours l'impression de faire éclater des tabous. «On est habitués de parler de ces choses-là ici. Il faut arriver à mettre les gens à l'aise très rapidement. Y en a, tu leur dis bonjour et ils sont immédiatement sur la défensive. Je fais juste regarder, OK? Il faut les rassurer. C'est correct, c'est correct, je vous ai pas encore parlé. On dirait qu'ils ont envie de faire pipi, ils se dandinent, ils sont gênés. Les pires, ce sont les hommes de 50 ans, récemment divorcés, qui arrivent sur le marché. Ils ont des tremblements, des sueurs froides, y en a qui sont plus cools en achetant des sous-marins atomiques. Ils ont l'air de penser qu'un condom, ça mord. Ils viennent faire leur éducation "safe sex" en 15 minutes à l'heure du midi.»

«Je vous dirais que de façon générale, tous les hommes se croient à moitié impuissants. Ils regardent des films porno et ils voudraient faire la même chose. Ils comprennent pas qu'il y a 20 prises par scène. Les femmes les aident pas. Elles se plaignent des machos et des hommes roses pas assez virils. Les gars savent plus où se mettre. On a un gros problème de société. Chaque culture a ses fixations. Les Noirs, eux, achètent du Stud 100, un désensibilisateur en spray qui permet de garder une érection plus longtemps. Vous pensez peut-être que c'était génétique ou les épices secrètes du colonel dans le poulet aux arachides? Désolé de vous décevoir, ma petite madame.»

«Ma plus grosse clientèle, ce sont des jeunes de 16 à 25 ans. Ils sont à l'âge où on baise beaucoup. Plus vieux, l'es trop occupé à rembourser tes dettes, ton hypothèque. Le jeune a cent fois plus d'expérience avec les condoms que son père. Il pourrait faire son éducation sexuelle. Je ris, mais c'est pas toujours drôle dans ce métier. L'autre jour, une petite fille de 16 ans, enceinte de sept ou huit mois, est venue me demander du Spanish Fly parce qu'elle n'avait plus le goût de faire l'amour. Je lui ai conseillé un grand verre de lait chaud pour se calmer les nerfs avant d'aller se coucher.»

Génération Q

Demain commence à Montréal le festival bilingue Image & Nation gaie + lesbienne. Cette 12e édition logera entièrement et pour la première fois au dernier étage du cinéma Le Parisien jusqu'au 3 octobre. (231-BLM pour la programmation, ou www.image-nation.org). Si je vous en parle, c'est qu'on trouve souvent des documentaires très «différents» dans ce type de festival, portant sur l'identité queer, le sida, la quête sexuelle sous tous ses angles, des lesbos grunge aux travestis prostituées.

Image & Nation organise des 5 à 7 chaque jour au Parisien avec projection vers 18h de documentaires, tantôt sur la plus vieille lesbienne noire «out of the closet» qui a célébré son centenaire cette année (Living With Pride: Ruth Ellis @100), tantôt sur les «F to M», ces transsexuelles qui se font brancher un appendice pénien (Gendernauts), ou encore sur les championnes de boxe poids moyen (Red Rain).

J'ai tout particulièrement envie d'aller voir *Queer As Folk*, une série sur trois gais qui a fait scandale l'an dernier à la télévision britannique. Préparez votre pop-corn: on vous garrotte les six épisodes le dimanche après-midi du 3 octobre durant cinq heures d'affilée. Très improbable que Fabienne Larouche traite du même sujet dans les années qui viennent à la télévision québécoise. On a l'identité déjà tellement fragile dans ce pays. Michel Tremblay en sait quelque chose.

Ce dimanche à 21h30, vous me trouverez devant l'écran de *Footloose*: *Astaire On Dance*, une collection de courts métrages sur la danse interprétée par des gais. Et puis, le jeudi 30 septembre, *Sex... Girl Style*: gazon chéri. Du calme, messieurs!

Sexualité et créativité vont habituellement de pair. Belle occasion de le vérifier. Dans le noir, tout est permis.

joblo@cam.org

Le Centre pour la paix



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

JOCELYN COULON, naguère directeur de l'information internationale en nos pages, relève de nouveaux défis au sein du Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix. M. Coulon, ci-dessus en pleine discussion avec le ministre fédéral des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, est responsable du tout nouveau bureau de Montréal du Centre pour la paix. Inaugurée hier, cette section francophone du Centre Pearson aura pour mission principale de servir la Francophonie nationale et internationale. À titre d'exemple, un colloque international sur la question du génocide aura lieu les 19 et 20 novembre prochains dans la métropole grâce à l'initiative conjointe du Centre Pearson et du département des sciences juridiques de l'UQAM.

Puiser des tonnes d'eau sans frais

PRESSE CANADIENNE

Les producteurs canadiens d'eau en bouteille n'ont pratiquement rien à payer pour avoir le droit de puiser chaque année environ 30 milliards de litres d'eau potable de qualité supérieure, indique une étude du quotidien torontois *The Globe and Mail*.

L'étude a permis de constater qu'une seule province, la Colombie-Britannique, exige des frais pour permettre à l'industrie d'avoir accès à cette ressource naturelle. Toutes les autres provinces — sauf la Nouvelle-Écosse, qui n'a pas participé à l'étude — offrent l'eau gratuitement aux producteurs et aux autres utilisateurs. Certains frais sont prévus pour le traitement des permis.

Les producteurs d'eau embouteillée ont le droit de puiser quotidiennement l'équivalent de 1000 litres par Canadien, soit la quantité contenue dans 82 piscines de dimensions olympiques. Avec les permis qui leur sont accordés, ils pourraient fournir deux fois le marché de l'eau embouteillée des États-Unis. C'est beaucoup plus que le niveau actuel de production de l'industrie, qui atteint chaque jour 707 millions de litres.

Au Québec, les producteurs ont droit chaque année à 4,5 milliards de litres provenant de 35 puits ou sources. La province occupe le troisième rang en matière de quotas, après la Colom-

bie-Britannique (4,9 milliards de litres) et l'Ontario (plus de 18 milliards de litres). Alarmés, les environnementalistes accusent les provinces de négligence et soutiennent qu'elles devraient imposer des coûts et utiliser les profits pour reconstruire l'infrastructure des cours d'eau publics.

Les centrales syndicales se rencontrent ce soir

PRESSE CANADIENNE

Après avoir prévu se rencontrer lundi soir, puis hier, c'est finalement ce soir que les trois centrales syndicales qui forment le front commun du secteur public réuniront leur instance élargie en vue de tenter de dégager une position unique envers leur plan d'action.

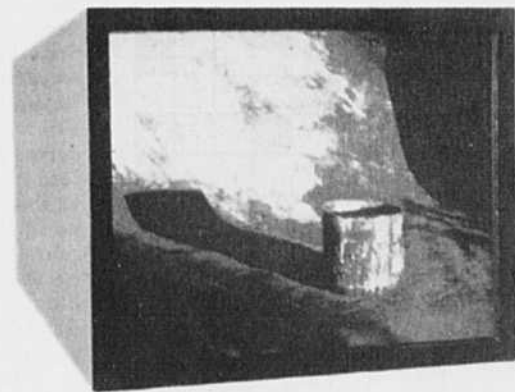
La rencontre commune des comités de coordination de la CSN, de la FTQ et de la CEQ devait initialement avoir

lieu dans les heures suivant la rencontre des trois chefs, lundi après-midi. Mais elle a été reportée à hier soir, puis à ce soir, parce que les parties «veulent se donner plus de temps pour travailler» et tenir les consultations requises, expliquait-on hier à la CSN.

Le front commun se trouve dans une position boiteuse depuis dimanche dernier, alors que le conseil général de la CEQ a rejeté un volet du plan d'action déjà approuvé par les instances des deux autres centrales syndicales.



Spirale



La revue Spirale, qui célèbre ses vingt ans cet automne, vous invite au lancement de son numéro anniversaire «L'État des choses»

Le jeudi 23 septembre 1999

à la Bibliothèque nationale du Québec
Édifice Saint-Sulpice, 1700, rue Saint-Denis, Montréal (Québec)

À cette occasion, deux colloques permettront de discuter du «Rôle des revues culturelles au Québec et au Canada» de 14 h à 15 h 30, avec Véronique Dassas (*Conjonctures*), Francis Dupuis-Déri (*Argument*), Michaël La Chance (*Spirale*), Robert Richard (*Confluences Magazine*), Ghila Sroka (*La Parole Météque*).

Et aussi de la «Mondialisation culturelle» de 16 h à 17 h 30, avec Paul Chamberland, René Derouin, Georges Leroux, Sherry Simon.
Animé par Eva Le Grand

Lancement du numéro anniversaire à 17 h 30 • Bienvenue à tous
Contact : Stéphan Gibeault (514) 845-4250

Donnez.

Nous n'avons fait que la moitié du chemin.

(514) 871-1551
ou 1 800 567-8563

Traduit de l'anglais et adapté par Marie-Lucie ROY

Technologie du vêtement

Ouvrage en quatre couleurs.

264 pages - 45,00 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

LOGIQUES

Passez à l'action, brisez vos chaînes!

Vivre avec la peur, c'est assez!

Diane Prud'homme et Dominique Bilodeau

ISBN 2-89381-622-3 - 304 pages

18,95 \$

Les Éditions LOGIQUES inc.

En vente partout
Distribution exclusive: Québec-Livres

LES ACTUALITÉS

Refus de dévoiler une déclaration de revenus

Les raisons «personnelles» de Lebel ont convaincu Duceppe

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — C'est pour des raisons d'ordre «personnel et familial» que le député bloquiste de Chambly, Ghislain Lebel, a refusé en 1997 de rendre publique sa déclaration de revenus, comme le lui suggérait son chef Gilles Duceppe.

C'est ce qu'a rapporté hier le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, lors de son témoignage devant la commission qui enquête sur les fuites au ministère du Revenu.

M. Duceppe a raconté que, lors de la publication d'éléments du dossier fiscal du député Lebel dans *Le Journal de Montréal*, en novembre 1997, il a suggéré à son député de mettre fin à l'affaire en rendant publique sa déclaration de revenus. Le député Lebel a refusé la suggestion en invoquant des raisons «personnelles et familiales». Ces raisons ont paru convaincantes à M. Duceppe, qui a alors entériné la décision de son député. La nature de ces raisons personnelles n'a pas été révélée Deux rencontres ont eu lieu entre le député Lebel et son chef Duceppe au lendemain de la parution de la

manchette du quotidien montréalais. M. Lebel a expliqué qu'il «n'avait pas de problèmes» avec l'impôt, puisqu'il venait d'émettre une série de quatre chèques pour la somme relativement minime qu'il devait au fisc. Il n'était nullement question de «fraude» ou de «malversation» dans ce dossier, a noté M. Duceppe.

Pour mettre fin aux rumeurs et aux spéculations dans les médias, M. Duceppe a suggéré à son député de lever la confidentialité qui touche sa déclaration de revenus. Mais le chef du Bloc s'est rangé à l'avis de son député après avoir appris les raisons qui motivaient son refus.

Relations froides?

Par contre, le témoignage de M. Duceppe a démontré que ses relations n'étaient pas toujours au beau fixe avec son député. Le chef du Bloc a rappelé les tribulations de son député, qui a fait les manchettes un mois avant l'affaire de la fuite fiscale. Un quotidien avait alors rapporté que M. Lebel était le notaire d'un groupe de motards, les Evil Ones.

De plus, il a relevé une contradiction de dates dans le té-

moignage de M. Lebel rendu la semaine dernière. M. Lebel avait dit que son offre de démissionner formulée lors de la fuite fiscale avait été refusée parce que le Bloc québécois ne voulait pas perdre un député immédiatement après en avoir gagné un lors d'une élection complémentaire dans Sherbrooke. Or l'élection dans Sherbrooke a eu lieu en septembre 1998, dix mois après la fuite fiscale.

M. Duceppe a néanmoins nié avoir des problèmes avec son député. «M. Lebel m'a invité à deux reprises dans son comté comme conférencier ou comme président d'honneur de son tournoi de golf», a-t-il raconté à la presse, à l'issue de son témoignage devant la commission d'enquête. Le chef bloquiste a soutenu que «l'ambiance est excellente au sein du parti» et qu'il signerait encore le bulletin de candidature de M. Lebel si celui-ci était reconduit comme candidat dans Chambly lors du prochain scrutin.

L'enquête sur les fuites de renseignements confidentiels au ministère du Revenu se poursuivra demain, alors qu'un des témoins appelés à comparaître sera le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard.

Rembourser Chagnon

Par ailleurs, le gouvernement québécois devrait accorder une aide financière au député libéral Jacques Chagnon pour sa participation aux travaux de la commission d'enquête, es-time son président, le juge à la retraite Jean Moisan.

Par la voix de son procureur Pierre Bellavance, le député Chagnon avait déploré que ses frais judiciaires ne soient pas assumés par les fonds publics.

Le juge Moisan a reconnu que la commission n'avait pas le pouvoir «d'ordonner» au gouvernement de payer les frais d'avocat du député Chagnon. Mais elle pouvait en faire la recommandation. M. Pierre Bellavance, avocat du député libéral, avait soutenu que tous les participants devant la commission d'enquête devaient être mis sur le même pied, afin justement de donner plus de crédibilité aux travaux de l'enquête.

Le Parti libéral évalue que les frais judiciaires des ministres et attachés du gouvernement s'élèvent déjà à plusieurs centaines de milliers de dollars depuis deux ans, tandis que les libéraux devaient assumer eux-mêmes tous leurs frais judiciaires.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledavoir.com

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites
avant 16h00 pour publication
deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC - CHAMBRE CIVILE, PROCÉDURE ALIÈGE: NO 500-22-033426-993, BANQUE TORONTO DOMINION, Partie demanderesse - V. LAFLECHE BÉRUBE, Partie défenderesse. La 4ème jour de octobre 1999 à 10h30 au 1401, Des Cèdres, St-Gérard de Magella, Cc. district de Joliette, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de LAFLECHE BÉRUBE, saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile de marque Camaro RS, 2 portes, décapotable verte, # série 1G1FP33E4N133485, kilométrage 127 157. Conditions: ARGENT COMPANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL LANDRY, HUISSIER du district de Montréal, Albertson & Associés, HUISSIERS - 514-278-2414 - Fax: 278-9667, 7012, boul. St-Laurent, Suite 205, Montréal, PQ H2S 3E2.

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE. Avis est donné que, à la suite du décès de Pierre NORMANDIN, en son vivant, commerçant d'affaires, domicilié au 5530 Boulevard St-Michel, Montréal, le 22 février 1999, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral, Daniel HENRY, le 17 septembre 1999, conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au 5610, 18ème Avenue à Montréal, le 17 septembre 1999. Daniel HENRY, liquidateur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC - CHAMBRE CIVILE, PROCÉDURE ALIÈGE: NO 500-22-033426-993, BANQUE TORONTO DOMINION, Partie demanderesse - V. LAFLECHE BÉRUBE, Partie défenderesse. La 4ème jour de octobre 1999 à 10h30 au 1401, Des Cèdres, St-Gérard de Magella, Cc. district de Joliette, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de LAFLECHE BÉRUBE, saisis en cette cause, consistant en: 1. automobile de marque Camaro RS, 2 portes, décapotable verte, # série 1G1FP33E4N133485, kilométrage 127 157. Conditions: ARGENT COMPANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL LANDRY, HUISSIER du district de Montréal, Albertson & Associés, HUISSIERS - 514-278-2414 - Fax: 278-9667, 7012, boul. St-Laurent, Suite 205, Montréal, PQ H2S 3E2.

MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

HORIZONTELEMENT

- Stratus. — Heurte.
- Relatif à l'oncle.
- Gazon. — Titre de noblesse.
- Musicien. — Colle forte.
- Sert à lier. — Appareil de fermeture.
- Sommeil. — Ignorant.
- Temple rupestre égyptien. — Eminence.
- Arbre. — Connu. — Poteau.
- Lui. — Il procède à l'ajustage de pièces mécaniques.
- Se dit au téléphone. — Engrais. — Ferrure.
- Poisson. — Mollusque.
- Sélénium. — Roche poreuse. — Fruit sec indésicent.
- Coup. — Trou dans un mur. — Possédent.
- Fera éclater le tronc d'un arbre. — Sans ornement.
- Château de la Loire. — Séfaraide.
- Atteinte à la réputation.
- Radium. — Unité de travail. — Défranchi.
- Moly. — Première page. — Arbre d'Asie.
- Progriciel. — Laize.
- Se former en gouttelettes. — Vent soufflant sur le Toulousain.
- Dettes. — Excessif.

Solution d'hier

V A R R H O D I N O L
O B O L E R E D I T A R
T I L S P U G I E M O
T I U R T I E R E T E T E
U T I R E C U L E T E R
R O I A L S L A L O M E
E D U L T I H A B O T
T N A O U T C I T E
T R I C A T A O U
T I C I T I C I T I C I
O P E A T H A U
G U I S E P R A Z

VERTICALEMENT

- Petite nappe. — Système antiblocage (Autom.).
- Inflammation de l'uvée. — Potage.
- Grande salle d'un musée (Suisse). — Charmeur de ser-

Avis est donné selon l'Article 795 du Code Civil du Québec que: Gabrielle Bertrand (Née Giroux) est décédée le 10 septembre 1999, et demeurant au: 769 rue Principale, Cowansville, Québec J2K 1P8. L'inventaire des biens est détenu au bureau du Trust Scotia (Montréal Trust), 1800 McGill Collège, Montréal, Québec H3A 3K9 pour fin de consultation. Montréal, le 17 septembre 1999

Premier avis:

AVIS (98.1 L.Q.E.)
Avis est donné par les présentes qu'en date du 10 septembre 1999, Enviro-Experts Inc. a porté en appel, devant le Tribunal Administratif du Québec, la décision du Ministère de l'Environnement en date du 12 août 1999 dans le dossier #7340-14-01-00400-05.

Montréal, le 14 septembre 1999

Me Lorne H. Marchand, procureur d'Enviro-Experts Inc.

1, Westmount Square, Suite 1500
Montréal, Québec H3Z 2P9

Deuxième avis:

AVIS (98.1 L.Q.E.)
Avis est donné par les présentes qu'en date du 10 septembre 1999, Enviro-Experts Inc. a porté en appel, devant le Tribunal Administratif du Québec, la décision du Ministère de l'Environnement en date du 2 septembre 1999 dans le dossier #7340-14-01-00400-02 et #1117798.

Montréal, le 14 septembre 1999

Me Lorne H. Marchand, procureur d'Enviro-Experts Inc.

1, Westmount Square, Suite 1500
Montréal, Québec H3Z 2P9

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE.

Avis est par les présentes donné que suite au décès de BLAISE GREGOIRE, en son vivant domicilié au: 5333 rue Sherbrooke Est, Suite #802B, à Montréal, Québec, H1T 4B6, survenu le 7 avril 1999, un inventaire des biens sous seing privé a été fait par Denis Grégoire, liquidateur, le 15 septembre 1999, conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Vincent Aucar, Notaire, au 208, boul. Ste-Rose, Ville de Laval (Ste-Rose), Québec, H7L 1L5.

Donné à Laval, ce 20 septembre 1999.

ME VINCENT AUCLAIR, Notaire

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie «Restaurant Faubourg St-Denis Inc.», demeurant à l'Inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20e jour de septembre 1999.

Spiegel Sohermer
Procureurs de la compagnie

AVIS de présentation d'un projet de loi d'intérêt privé

AVIS est, par les présentes, donné que Financière Banque Nationale Corp. (anciennement La Société de Valeurs First Marathon Limitée), une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), s'adressera au Parlement du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, aux fins de demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de permettre la continuation de son existence en une compagnie régie par la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec).

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée Nationale du Québec.

Montréal, le 20 septembre 1999.

Les procureurs de la requérante
DESJARDINS DUCHARME
STEIN MONAST

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2400
Montréal (Québec)
H3B 4L8

Le Groupe FULLER LANDAU Inc. Syndic
Gadain Perreault, C.A. CIP
Administrateur désigné
Bureau 200, Place du Canada
1010, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2N2
Tél.: (514) 875-2865

MEMBERS OF RSM

AVIS de présentation d'un projet de loi d'intérêt privé

AVIS est, par les présentes, donné que Financière Banque Nationale Corp. (anciennement La Société de Valeurs First Marathon Limitée), une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), s'adressera au Parlement du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, aux fins de demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de permettre la continuation de son existence en une compagnie régie par la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec).

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée Nationale du Québec.

Montréal, le 20 septembre 1999.

Les procureurs de la requérante
DESJARDINS DUCHARME
STEIN MONAST

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2400
Montréal (Québec)
H3B 4L8

Le Groupe FULLER LANDAU Inc. Syndic
Gadain Perreault, C.A. CIP
Administrateur désigné
Bureau 200, Place du Canada
1010, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2N2
Tél.: (514) 875-2865

MEMBERS OF RSM

AVIS de présentation d'un projet de loi d'intérêt privé

AVIS est, par les présentes, donné que Financière Banque Nationale Corp. (anciennement La Société de Valeurs First Marathon Limitée), une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), s'adressera au Parlement du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, aux fins de demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de permettre la continuation de son existence en une compagnie régie par la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec).

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée Nationale du Québec.

Montréal, le 20 septembre 1999.

Les procureurs de la requérante
DESJARDINS DUCHARME
STEIN MONAST

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2400
Montréal (Québec)
H3B 4L8

Le Groupe FULLER LANDAU Inc. Syndic
Gadain Perreault, C.A. CIP
Administrateur désigné
Bureau 200, Place du Canada
1010, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2N2
Tél.: (514) 875-2865

MEMBERS OF RSM

AVIS de présentation d'un projet de loi d'intérêt privé

AVIS est, par les présentes, donné que Financière Banque Nationale Corp. (anciennement La Société de Valeurs First Marathon Limitée), une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), s'adressera au Parlement du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, aux fins de demander l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet de permettre la continuation de son existence en une compagnie régie par la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec).

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée Nationale du Québec.

Montréal, le 20 septembre 1999.

Les procureurs de la requérante
DESJARDINS DUCHARME
STEIN MONAST

Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 2400
Montréal (Québec)
H3B 4L8

Le Groupe FULLER LANDAU Inc. Syndic
Gadain Perreault, C.A. CIP
Administrateur désigné
Bureau 200, Place du Canada
1010, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2N2
Tél.: (514) 875-2865

MEMBERS OF RSM

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL

APPEL D'OFFRES

AVIS est par la présente donné qu'on recevra à l'hôtel de ville, des soumissions pour l'exécution des travaux suivants:

No 7995 Travaux d'épandage, d'aqueduc, d'excavation et de fondation granulaire sur une partie de la rue Maisonneuve - phase III (règlement numéro L-9641-M)

Seules les soumissions identifiées clairement sur l'enveloppe extérieure quant au numéro de la soumission et au nom de l'entrepreneur, présentées sur les formules préparées à cet effet et remises sous pli cacheté au Greffier de Ville de Laval au 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, avant la 11^h heure du mardi 12 octobre 1999 seront ouvertes à 12 heures (midi) ce même jour en la salle du Conseil de l'hôtel de ville.

Seront considérées toutes soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville de Laval et qui seront trouvées conformes aux conditions énumérées audit cahier des charges.

Les plans, cahiers des charges et formules de soumissions, de même que tout autre renseignement d'ordre technique pourront être obtenus au Service de l'ingénierie, 3, Place Laval, bureau 300, Chomedey, Ville de Laval, du lundi au jeudi inclusivement entre 8h15 et 12 heures (midi), et ce, moyennant un dépôt de 40 \$ non remboursable.

La Ville de Laval se réserve toutefois le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Donné à LAVAL ce 22 septembre 1999

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

JEAN FORTIN & ASSOCIÉS SYNDICS INC.

Jean Fortin & Associés Inc.

Syndic de faillite - Agent gestionnaire

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire des faillites de:

JEAN-MARC BOIVIN, professeur, domicilié et résidant au 2665, rue Nichols, app. 2, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2W9.

AVIS est donné que JEAN-MARC BOIVIN a fait cession de ses biens le 10^e jour de septembre 1999 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 octobre 1999, à 10 h 00 de l'avant-midi, au Bureau du Syndic, 975, du Palais, bureau 203, St-Hyacinthe, Québec.

Date à Longueuil (QC), ce 16 septembre 1999

JEAN-FORTIN & ASSOCIÉS INC.

2360, Marie-Victorin Est, bureau 200
Longueuil (Québec) J4G 1B5
Tél.: (514) 356-3260

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard, greffier

Me Guy Collard

• LES ACTUALITÉS •

Bourses du millénaire

Legault parle d'un règlement imminent

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, François Legault, a tenté de minimiser, hier, l'importance de la querelle de drapeaux entourant les bourses du millénaire et a promis une solution définitive dans ce dossier au cours des prochains jours.

« Je pense que le dossier de la visibilité sur les chèques des bourses du millénaire est mineur, parce qu'on s'entend qu'il y

aura deux logos », a dit le ministre. « Le sujet le plus important, c'est de savoir comment on va utiliser les fonds, et pour nous il est toujours primordial de répéter qu'une partie des sommes doit être utilisée pour améliorer le système d'éducation. »

Le ministre Legault a reconnu les arguments voulant qu'il faut s'attaquer au problème de l'endettement des étudiants et il a rappelé qu'un accord, à ce chapitre, a été conclu avec les fédérations étudiantes des niveaux collégial et universitaire quant à la façon de répartir ces fonds.

« Je pense que le gouvernement fédéral doit se rendre au

consensus québécois », a-t-il dit. M. Legault a par ailleurs précisé qu'il s'est déjà entretenu avec la ministre fédérale du Développement des ressources humaines, Jane Stewart, et qu'une rencontre est prévue pour bientôt. La question de la langue sur les chèques ne devrait pas non plus devenir une source de problème et d'un retard dans la distribution des bourses aux étudiants, selon le ministre, puisqu'il lui apparaît évident que le gouvernement fédéral devrait respecter les lois linguistiques québécoises qui prévoient l'utilisation exclusive du français.

« Il faut respecter la Charte de la langue française, a-t-il précisé, et je ne pense pas que cela va causer des problèmes. On se doit de respecter nos lois. L'important, dans ce dossier, c'est la question de l'utilisation des fonds. Les chèques, je pense qu'on va être en mesure de régler ça rapidement une fois que les deux ministres pourront s'asseoir et en discuter. »

Le ministre Legault n'a pas vraiment répondu à la question de savoir s'il était prêt à accepter l'émission de chèques bilingues, comme le suggère le gouvernement fédéral.

MANIF

SUIITE DE LA PAGE 1

sence d'un autre groupe de manifestants près de Pincourt.

Si tout ce remue-ménage n'a heureusement fait aucun blessé, la police rapporte avoir toutefois procédé à trois arrestations.

Accusés d'inciter leurs élèves à commettre ces gestes d'éclat, les enseignants ont protesté de leur innocence, hier, par la voix de leur représentants. La présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement de la CEQ, Johanne Fortier, a assuré que l'on en avait même fait une consigne claire auprès des membres. Elle a ajouté qu'une rencontre était prévue aujourd'hui pour explorer les moyens devant être adoptés pour inciter les élèves à rester en classe. Le ministre de l'Éducation, François Legault, a pour sa part dit souhaiter que les présentes négociations ne se fassent pas sur le dos des élèves et ne compromettent pas leur sécurité.

À chacun sa grève

À écouter les élèves des écoles secondaires Père-Marquette et Jeanne-Mance interrogés hier, leur débrayage avait à voir non seulement avec les impacts des moyens de pression employés par leurs professeurs mais avec une vaste gamme de reproches s'adressant aussi bien à la direction de leur école qu'au gouvernement et à l'école en général. Le risque de voir le boycottage des enseignants des activités parascolaires compromettre la tenue du bal des finissants constituait clairement l'inquiétude n° 1, les autres activités parascolaires arrivant loin derrière. A cela s'ajoutaient des récriminations sur la pénurie générale de ressources financières dans les écoles, sur la rigueur excessive de la discipline imposée par leur direction et le manque général de considération à l'égard des jeunes dans notre société.

Mais il y avait aussi le désir de se faire entendre et le plaisir de prendre les grands moyens pour y arriver. « Tout le monde fait la grève, résumait un élève. D'autres étudiants l'ont faite. Les infirmières l'ont faite cet été. Pourquoi pas nous autres? »

Les élèves de l'école Père-Marquette assuraient avoir déclenché leur débrayage, en après-midi, de façon spontanée. Comme à l'habitude, ils sont allés inviter leurs confrères de l'école Jeanne-Mance à les suivre. Ces derniers n'ont pas hésité longtemps, aidés par leur direction d'école qui, devant la présence d'une marée de manifestants dans sa cour, a choisi de les dispenser de la dernière période de cours.

Même s'ils assuraient ne pas vouloir que la manifestation tourne au désordre, il est rapidement apparu que les leaders étudiants ne contrôlaient rien et que les quelques centaines d'élèves se dirigeaient inexorablement vers le pont Jacques-Cartier. Joyeuse et bon enfant, la foule n'en comptait pas moins son inévitable lot de trouble-fête, trop contents de l'impunité que leur conférait le nombre pour se priver de passer une clef sur des portières de voiture, d'entrer en masse dans les dépanneurs pour voler trois sacs de croustilles ou d'insulter les policiers.

Arrivés devant l'entrée du pont Jacques-Cartier, bloquée par un impressionnant détachement de policiers anti-émeute, les élèves savaient déjà leur victoire. « On a bloqué le pont sans même y mettre le pied », a constaté une étudiante. Forcés de faire demi-tour, les automobilistes avaient la mine longue. Certains exprimaient leur frustration en adressant à leurs cadets un juron, un pouce tourné vers le bas ou un majeur pointé vers le haut. Insensible à cette mauvaise humeur, le groupe de manifestants a repris sa marche, remontant au hasard les avenues Papineau et du Mont-Royal ainsi que la rue Rachel.

L'armée prend des précautions

Ottawa (PC) — Les Forces armées canadiennes ont déclaré hier qu'elles devraient prendre des mesures préventives temporaires pour faire en sorte de garantir à leurs techniciens qu'ils ne seront pas exposés à un métal dangereux pour leur santé. Une porte-parole de l'armée de l'air de la base militaire de Cold Lake, en Alberta, la capitaine Leah Wilson, a déclaré qu'on verrait notamment à fournir des masques à gaz aux techniciens. À long terme, une zone de travail spécialement aménagée est par ailleurs en construction pour assurer toute la protection requise contre une possible contamination au cadmium, un métal lourd qui peut entraîner le cancer, des maladies pulmonaires ou de l'emphysème, notamment, si on entre en contact avec lui.

« PAR ICI LA SORTIE »

LE NOUVEAU FORFAIT
D'AIR NOVA POUR VOUS
ÉVADER RAPIDEMENT
ET À PETIT PRIX VERS
QUÉBEC, BAGOTVILLE,
BAIE-COMEAU, MONT-JOLI,
ÎLES-DE-LA-MADELEINE,
ROUYN-NORANDA, GASPÉ,
VAL-D'OR, SEPT-ÎLES

À partir de

149 \$

{ Ici, nous attirons votre attention sur les petits caractères. }



Les billets à prix réduit du forfait « Par ici la sortie » sont offerts sur les vols à l'intérieur du Québec. Il vous suffit de réserver deux jours ou moins avant votre départ, le nombre de sièges étant limité. Si votre horaire est souple, nos prix le sont aussi, avec des réductions pouvant aller jusqu'à 50 %. Même pas besoin de rester un samedi soir! Le prix annoncé est celui de l'aller simple. Sous réserve de certaines conditions. Réservez dès aujourd'hui en composant sans frais le 1-800-361-8620, ou en visitant notre site Internet : www.airnova.ca. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de votre agence de voyages. Il ne faut pas avoir un petit caractère pour lire des petits caractères, pas vrai?

airNova



airAlliance

POLITIQUE

Étude du ministère du Travail sur l'interdiction des clauses discriminatoires

L'opération pourrait coûter 3800 emplois

ROBERT DUTRISAC DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'interdiction des clauses de disparités (clauses «orphelins») dans les entreprises syndiquées et dans les municipalités entraînera la perte de 3800 emplois, selon le scénario le plus pessimiste, conclut une étude du ministère du Travail.

Le ministre d'État au Travail et à l'Emploi, Diane Lemieux, a rendu public, hier, une étude sur l'impact du projet de loi qu'elle a présenté pour modifier la Loi sur les normes de tra-

vail en matière de disparités de traitement. Les travaux de la commission parlementaire sur ce projet de loi ont débuté hier.

Signée par Normand Pelletier, économiste à la Direction des études et des politiques du ministère du Travail, l'étude a analysé le recours aux doubles échelles de salaires, selon la date d'embauche des employés, dans les municipalités, les entreprises manufacturières syndiquées et le secteur de l'alimentation. En forçant l'abandon des doubles échelles dans ces trois secteurs, là où les clauses de disparités sont les plus employées, la loi,

si elle est adoptée dans sa forme actuelle, entraînera la disparition de 3800 emplois dont près de 2000 postes dans le seul secteur de l'alimentation. Le secteur manufacturier subirait une perte de 1150 emplois tandis que les municipalités devraient réduire leur effectif de 700 personnes.

Le pire scénario

L'auteur souligne toutefois qu'il s'agit là du pire scénario, basé sur l'incapacité des employeurs et des syndicats à négocier des ententes de remplacement «permettant de répartir sur l'ensemble des travailleurs les écono-

mies réalisées auparavant sur la masse salariale des nouveaux employés». Si, par contre, les employés acceptaient de réduire leurs salaires pour absorber la différence, «l'impact sur l'emploi serait nul», écrit M. Pelletier. Un scénario mitoyen établit les pertes d'emploi à 1000.

Réagissant à cette étude, Mme Lemieux a indiqué que ces données l'amènent à être «très, très lucide» lors de la commission parlementaire qui s'ouvre. Elle promet de poser encore davantage de questions. Il y a un risque de pertes d'emploi, a-t-elle reconnu. «Je pense qu'il fallait, de mani-

ère responsable, essayer de parer le coup et éviter le plus possible ces pertes d'emploi», a-t-elle dit.

Impact sur les investissements

En conclusion, l'économiste écrit néanmoins que l'abolition des clauses de disparités «aurait peu d'impact sur l'emploi, en raison des exceptions prévues à la loi», soit le recours aux doubles échelles de façon temporaire pour qu'une entreprise s'adapte aux conditions changeantes du marché. En revanche, M. Pelletier s'inquiète de l'impact de la loi sur les investisse-

ments, ce qu'il n'a pu toutefois quantifier. «L'incertitude qui plane quant aux effets potentiels du projet de loi sur les investissements oblige à demeurer prudent», plaide-t-il.

Enfin, M. Pelletier révèle qu'il n'a pas tenu compte dans son étude des entreprises non syndiquées pour la simple raison qu'«il serait étonnant que [les travailleurs dans ces entreprises] portent plainte en grand nombre auprès de la Commission des normes de travail» et il ajoute que «le constat d'une disparité [serait] impossible à faire et à démontrer devant la commission» pour ces travailleurs non syndiqués.

Fonction publique: le SFPQ évoque le spectre de l'arbitraire

ROBERT DUTRISAC DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le nouveau cadre de gestion pour la fonction publique québécoise, un projet dirigé par le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, est devenu une autre pomme de discorde entre l'État et ses employés.

Alors que s'ouvrait, hier, la commission parlementaire sur cette réforme de la gestion de l'appareil d'État, le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) a dit accueillir avec «scepticisme» le projet présenté en juin par M. Léonard à titre de ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique.

Au cours d'une conférence de presse, le président du SFPQ, Serge Roy, a dit craindre «le retour à l'arbitraire dans la gestion gouvernementale» qu'encourageraient les indicateurs de performance et les primes au rendement destinées aux fonctionnaires et préconisées par M. Léonard.

Selon M. Roy, de nombreuses études démontrent que la rémunération au rendement n'est pas d'une grande efficacité et que sa prémisses — le fait que les primes à la performance stimulent la motivation — s'avère rarement. Au contraire, elles sont sources de rivalité entre collègues, a soutenu M. Roy, qui a cité l'exemple des cadres scolaires qui souhaitent maintenant que leurs primes soient intégrées à leur échelle salariale.

Enfin, le SFPQ dénonce «la consultation estivale expéditive» qui a eu lieu en juillet et en août sur l'énoncé de politique sur la gestion gouvernementale.

La réforme préconisée par M. Léonard, qui suit la création en 1995 d'«unités autonomes de services» et la loi, adoptée en 1993, sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, vise à axer la gestion étatique sur l'atteinte de résultats, pour un contrôle a posteriori, plutôt que sur le respect des processus et des normes. Pour ce faire, le ministre entend accorder davantage d'autonomie aux sous-ministres et dirigeants d'organismes publics grâce à des «contrats de performance et d'imputabilité» signés entre les gestionnaires et les ministres responsables. Le projet implique que le gouvernement récompense l'atteinte des objectifs par le truchement de la rémunération et des promotions.

En commission parlementaire, le secrétaire général du gouvernement, Michel Noël de Tilly, a donné un tout autre son de cloche que le SFPQ, dressant un portrait extrêmement positif de la situation. «De façon générale, l'adhésion aux principes et aux orientations générales est unanime. Nous avons pu observer, à tous les niveaux, la fierté des fonctionnaires de servir le public et leur ferme volonté de maintenir et d'améliorer leur performance», estime le haut fonctionnaire.

Les jeunes

Mais la position la plus radicale est venue du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise, un petit groupe de jeunes fonctionnaires qui organise des conférences. Pour le Forum, l'énoncé de politique du ministre ne peut se concilier avec le mode actuel de rémunération des fonctionnaires. Cette rémunération devrait être basée sur le type d'emploi et sur le «rendement et le professionnalisme de l'employé», estime le Forum, qui juge que les présentes négociations dans le secteur public, au cours desquelles on occulte le rendement individuel, rappellent «les anciennes pratiques communistes de détermination des prix» qui conduisent à des «pénuries, files d'attente, qualités défectives». Le Forum prône, en outre, que le gestionnaire d'État puisse choisir les membres de son équipe et qu'il puisse se débarrasser des employés les moins performants.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I · N · D · E · X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE



STE-DOROTHÉE • ILES LAVAL 189 900 \$

Magnifique bord de l'eau navigable, vue spectaculaire. Grand terrain privé. Bungalow tout en brique, très ensoleillé, foyer, sous-sol fini. Une visite vaut mille mots!

TÉLÉPHONEZ!

(450) 687-1840 • (514) 331-2557

103

CO-PROPRIÉTÉS

CHATEAU DECELLES

975 p.c., 2 balcons, garage. Vente par succession. Me Fortun. (514) 738-6984.

CONDO de luxe avec garage. Nouveau projet. 5555 Côte-des-Neiges, près Édouard-Montpetit. 1 à 2 c.c., près du métro Côte-des-Neiges. Occ. imm. A partir de 99.000\$. 353-3084

PLATEAU (de Grand Pré). Beaucoup de cachet, boiseries, bois franc, 1.200 p.c. Lumineux. Lumineux. Agents s'abstenent. 288-4608.

PLATEAU, tout rénové, 1.100 p.c. 3e, puits de lumière, boiseries. Fin nov. 125.000\$. 845-1439

121

CANTONS DE L'EST

BELLE VICTORienne (1886) rénovée, charme d'autrefois, boiseries, intimité. 13 p.c., gar. dbie, serre, pisc., gr. terrain. 35 min. pont Champlain. (450) 293-5515.

MONT SUTTON A vendre ou à louer, constr. 1984, 8 p.c., 2 s.b., vue splendide. Agents s'abstenent. (514) 735-3104. (450) 538-2461.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

AHURISSANT! A vous d'en profiter. 4 1/2 x 5 1/2 rénovés, chauffés, eau chaude, poêle, frigo, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse. A partir de 450\$. 683-4066.

ENTRE BROMONT et Orford, pour rénover avec la tradition rurale, maison ancestrale sur ferme active: moutons, chevaux et poules, poêle 2 p.c., toute équipée. 9 oct. au 16 avril. (514) 331-7592. (450) 539-2943.

ILES-DE-LA-MADELEINE Maison 2 étages, emplacement et ensoleillement optimaux, restaurée avec goût, toute équipée. Lire immédiatement, sem. mois saison. 4255 sem. (619) 968-4236 soir ou message.

176

CHALET À LOUER

7E LAC, CHERTSEY Haut de montagne, vue sur lac (privé). Au mois ou à l'année. T1 meublé. 279-3323.

CANTONS DE L'EST, près Georgeville. Oct. à juil. Tout confort. 3505 m. (619) 569-6446.

ENTRE Bromont et Orford, jolie maison meublée, 3 c.c., foyer, mois-année. 750\$/mois. (450) 297-4721.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

DE LORIMIER-VILLERAY, 3 1/2, 1 mois gratuit, rénové, entrée lav. séch., chauff. élec. Bois franc. 2e et 3e. 273-0064, 781-0282.

DISCRIMINATION INTERDITE

«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

JEANNE-MANCE/Laurier, 2e, 6 pièces, rénové, chauffé, eau ch. Entr. lav. séch. 850\$. 272-5683, 737-3563.

MELROSE MONKLAND Grands 4 1/2, 5 1/2 rénovés. 486-5700, 596-0269.

OUTREMONT (Bernard) Beau 5 1/2, chauffé, tr. éclairé, 3e, balcon. It. équipé. libre déc. 815\$/m. Poss. stat. 495-9776.

OUTREMONT ADJ. rue Hutchison, grand 7 1/2, complètement rénové, 2e. 637-3168 Sam ou Christina.

PIED-A-TERRER, est de Montréal, 2 1/2, 500\$ tout compris. Références. 648-0177, 494-7736.

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

AYLMER, 10 min. c.v. Ottawa et pentes de ski, maison meublée, cadre champêtre. 15 nov. au 15 fév. (819) 682-0695.

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER

«PARIS LA SEMAINE» App. rénové et équipé près Tour Eiffel. 895\$/sem. 495-3021.

*** PARIS ***

XVe superbe appart., 3 1/2, meublé ancien, 1. équipé pour 2-4 pers., parc. Disp. sem. mois. (450) 968-0262.

PARIS: MONTFARNASSE et BASTILLE. Condos 2 1/2 sem. et longue durée. Grand et beau confort. (514) 352-1059.

Paris XVème, coin Lecourbe et Convention, 2-3 pièces rénové, tout équipé, semaine ou mois, immeuble Art Déco, vue très calme. (450) 465-9014.

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

CANTONS DE L'EST, maison santé, 15 min. Bromont ou Orford, style «Country living». Panorama exceptionnel, tranquillité, sem. mois. (514) 481-6352.

CHARLEVOIX, au pied du massif. Vue imprenable sur feu. Maison ou chalet. (514) 842-2394.

ENTRE BROMONT et Orford, pour rénover avec la tradition rurale, maison ancestrale sur ferme active: moutons, chevaux et poules, poêle 2 p.c., toute équipée. 9 oct. au 16 avril. (514) 331-7592. (450) 539-2943.

ILES-DE-LA-MADELEINE Maison 2 étages, emplacement et ensoleillement optimaux, restaurée avec goût, toute équipée. Lire immédiatement, sem. mois saison. 4255 sem. (619) 968-4236 soir ou message.

176 CHALET À LOUER

7E LAC, CHERTSEY Haut de montagne, vue sur lac (privé). Au mois ou à l'année. T1 meublé. 279-3323.

CANTONS DE L'EST, près Georgeville. Oct. à juil. Tout confort. 3505 m. (619) 569-6446.

ENTRE Bromont et Orford, jolie maison meublée, 3 c.c., foyer, mois-année. 750\$/mois. (450) 297-4721.

176

CHALET À LOUER

ENTRELACS, bord lac Pauzé (11/12 Mtl), 2 c.c., possible N. 1. 60\$/jour, 300\$/sem., 900\$/mois. 1(450) 228-1507, (450) 965-0994.

LANAUDIÈRE, chalet en bois rond, bord de l'eau, site exceptionnel, près réserve faunique. A la semaine. (450) 835-2999.

185 CHAMBRES

JOLIE CHAMBRE près métro Laurier, vue sur parc. Apt. avec foyer. Pour femme. Pied-à-terre pour semaine. Libre. 250\$/m. 272-5918.

192 ON DEMANDE À LOUER

CHEUCHONS chalet à louer, 3 ch., préférence Hautes Laurentides, 24 déc. - 7 janv. (450) 679-1271.

251 BUREAUX À LOUER

HENRI-BOURASSA(L'Acadie) Désire partager espace avec autres professionnels. Bureaux fermés, salle de conférence, stationnement. Libre. (514) 335-9915.

MÉTRO LANGELIER Bureau à louer, 1.400 p.c. carrés, belle fenestration, 2ième étage, tous les services inclus. Demander Marc d'Alcantara. (514) 255-7751.

OUTREMONT, boul. St-Joseph ouest, 950 p.c., frais rénové, 3 bureaux pour professionnels. Chauff. et élec. inclus. Libre. 495-9193, 495-2752 (fax).

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 400 p.c. à 1.200 p.c. 849-5411 ou William 731-9490, 430 Ste-Hélène.

301 OEUVRES D'ART

ACHAT lacurto, Fortin, Suzor-Côté, Lemieux. (418) 648-9292.

ACHETONS tableaux originaux de Normand Hudson et autres peintres renommés. (450) 466-8920.

307 LIVRES / DISQUES

ACHAT DOMICILE LIVRES & BEAUX OBJETS 514-274-4659

LIBRAIRIE d'expérience achète à domicile. Grand pouvoir d'achat. Mt et région. (514) 914-2142.

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION + de 300 bureaux, chaises, tables, néons, usages. 685-4051. Les Aménagements F.B. Inc.

320 AMEUBLEMENT

DIVAN et CAUSEUSE assortis, en velours côtelé, bleu moustaché. Entretien facile. Comme neufs. Valeur 1.200\$. Prix 600\$. Message: (514) 485-5718.

TABLE en travertin, 73" x 39", ovale avec 6 chaises pastel, (2 capitaines). Comme neuf. 2.200\$. 483-1497.

325 INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANOS DE MARQUES PRESTIGIEUSES. Entièrement restaurés. Piano forte (514) 931-2245.

350 ANIMAUX

A DONNER. Femme Rowlewer, 23 ans, vacancière, chère, entraînée aux «J's dog training». Gratuit, gratuit, gratuit. 849-3243, Stewart ou Kim.

350 ANIMAUX

A DONNER. Femme Rowlewer, 23 ans, vacancière, chère, entraînée aux «J's dog training». Gratuit, gratuit, gratuit. 849-3243, Stewart ou Kim.

350 ANIMAUX

A DONNER. Femme Rowlewer, 23 ans, vacancière, chère, entraînée aux «J's dog training». Gratuit, gratuit, gratuit. 849-3243, Stewart ou Kim.

A DONNER. Femme Rowlewer, 23 ans, vacancière, chère, entraînée aux «J's dog training». Gratuit, gratuit, gratuit. 849-3243, Stewart ou Kim.

340

ARTICLES DE SPORT

GARDIEN DE BUT? Équipement de gardien de but complet, grandeur adulte. 900\$, négociable. Christian ou Pascal Tél.: 765-9353 • Pag.: 440-9478

420

SECTEUR VENTE

REPRÉSENTANT(E) COMMERCIAL(E) Société de traduction recherche, pour son bureau d'Ottawa, une personne bilingue, enthousiaste, pour accroître notre clientèle. Bonne commission. Appelez Christiane au (613) 233-3252

450 EMPLOIS DIVERS

Planificateur financier Formation complète. M. St-Pierre (450) 672-6410 mrs@arvo.ca

450 EMPLOIS DIVERS

COUTURIÈRE d'expérience à domicile, dans la robe, la jupe, la blouse. (450) 359-9116.

TRADUCTEURS Vers le français. Français impeccable. Diplôme universitaire. Expérience. Word Perfect/MS Word. 43.000\$/par année. Traductions doivent être effectuées à nos bureaux de TORONTO (416) 975-5252 poste 305.

TÉLÉPHONISTE/COMMIS DE BUREAU vendredi et samedi seulement. Travail permanent. Bilingue. Bonnes connaissances des ordinateurs pour facturation et entrée de données. Demander Marc d'Alcantara. (514) 255-7751.

530 COURS

ANGLAIS ANGLOPHONE (Ph. D.) TOEFL. 8hrs. 200\$. Privé. 489-4222.

ANGLAIS INTENSIF. Maître Mc Gill. 1990. T.E.S.L. privé. 489-5484.

ATELIER D'ÉCRITURE, avec Sylvie Massicotte, auteure. Info: (514) 522-1429.

DESSIN ET PEINTURE à Québec, quartier Montcalm, en atelier avec artiste professionnel. 802-1443.

LA CHORALE d'enfants «Les Voix de Montréal en Harmonie» est à la recherche d'enfants entre 8 et 13 ans, garçons et filles. Répétitions les samedis de 10h30 à 12h30, à l'église St-Étienne, sur Christophe-Colomb, entre Rosemont et Bellechasse. Renseignements: Vincent Hamel (514) 728-7020.

540 SANTÉ

DR DANIEL FAIERSTEIN GODIN spécialiste en médecine homéopathe. Arthrite, rhumatisme, allergie, rétrovirus, maladies chroniques. 342-1123.

542 MASSOTHÉRAPIE

RESTAUREZ VOS CELLULES NERVEUSES Tonus, vitalité et détente. Massage psychosensoriel. Océane 990-2801.

555 GARDERIES, AIDE FAMILIALE

CH. dame n.l. pour garder bébé 8 mois les après-midis. (450) 728-8094.

575

DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courtois, ponctuel, attentionné VINCENT SCALLON, 946-9553

GILLES JODOIN TRANSPORT INC Déménagements de tous genres Spécialité: Appareils électriques Assurance complète. 253-4374.

597 RENCONTRES

J. L. INC. Agence de rencontre sérieuse. Spécialiste gens d'affaires et professionnelles. Nous pouvons nous déplacer pour vous rencontrer. (514) 389-7887.

695 AUTOMOBILES

PONTIAC Grand Am. GT 93, 97.000 km, condition A-1, roues Mag. It. équipée. 10.500\$. 342-6627, 271-1164, Julie Roberge.

695 AUTOMOBILES

PONTIAC Grand Am. GT 93, 97.000 km, condition A-1, roues Mag. It. équipée. 10.500\$. 342-6627, 271-1164, Julie Roberge.

RESTAURATION DE MEUBLES

REMBOURNAGE Travail d'expert. Antiques ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement tissu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

REMBOURNAGE Travail d'expert. Antiques ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement tissu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

REMBOURNAGE Travail d'expert. Antiques ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement tissu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

REMBOURNAGE Travail d'expert. Antiques ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement tissu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

REMBOURNAGE Travail d'expert. Antiques ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement tissu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

REMBOURNAGE Travail d'expert. Antiques ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement tissu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

REMBOURNAGE Travail d'expert. Antiques ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement tissu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

REMBOURNAGE Travail d'expert. Antiques ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement tissu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

REMBOURNAGE Travail d'expert. Antiques ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement tissu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

REMBOURNAGE Travail d'expert. Antiques ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement tissu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

REMBOURNAGE Travail d'expert. Antiques ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement tissu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

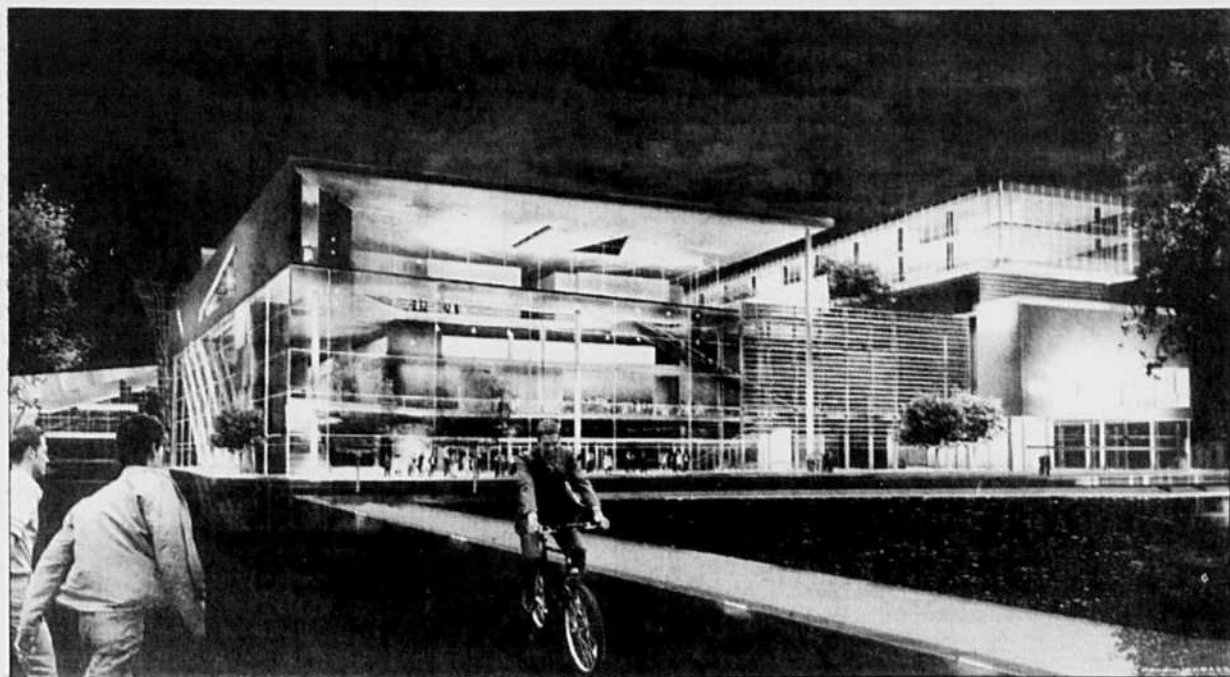
REMBOURNAGE Travail d'expert. Antiques ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement tissu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

REMBOURNAGE Travail d'expert. Antiques ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement tissu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

REMBOURNAGE Travail d'expert. Antiques ou autres. Serv. DÉCAPAGE et FINITION. Revêtement tissu pour murs. Estim. gratuite. 678-9397.

LE DEVOIR

MONTREAL



Voici la perspective du nouveau Palais des congrès à l'angle des rues Viger et De Bleury, selon les plans des architectes Provencher, Roy et associés. Il s'agit des gagnants du concours d'architectes selon le comité d'évaluation mis sur pied par la SIQ.

Agrandissement du Palais des congrès

L'architecte choisi par le jury livre sa vision du projet

Le conseil des ministres se réunit ce matin et doit prendre une décision dans le dossier de l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal. Voici la vision de l'architecte qui a gagné l'adhésion des 13 membres du jury chargé d'examiner tous les plans.

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Les plans de l'architecte Claude Provencher pour l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal sont les seuls qui proposent la démolition du vestibule en béton de l'entrée principale, rue Viger, «l'entrée la moins réussie», précise l'architecte, et des six étages de béton qui s'élevaient le long de la rue Saint-Urbain, bloquant tout l'horizon à l'est.

Cet architecte du Vieux-Montréal a gagné l'appui unanime des membres du jury chargés de juger de la qualité des trois projets d'agrandissement. Il met de l'avant une nouvelle architecture pour le hall d'entrée au 201 de la rue Viger, entrée qui abrite le débarcadère des taxis.

L'architecte redessine cette entrée, casse le silo de béton des ascenseurs situés derrière et cache la passerelle de béton qui donne à la rue Viger l'air d'un parking souterrain. «Ce n'est pas heureux, cette passerelle, et ce n'est pas dans la tradition de Montréal, sauf Place Bonaventure, et là ils la modifient actuellement», commente-t-il. Récemment, son bureau a dessiné le pavillon J.A. De Séve de l'UQAM, le stade Jarry pour les tournois de tennis, le siège de Bombardier à Saint-Bruno et les Archives du Québec aux anciennes HEC de la rue Viger.

Cet architecte a conçu le projet du Groupe Axor en remplaçant d'abord l'entrée principale, rue Viger, par une grande verrière et un jardin. «Plutôt qu'une porte dérobée, nous dessinons une entrée frontale sur Viger et le jardin est prolongé en bas», dit Claude Provencher. Il s'agit d'ouvrir la place et le jardin pour inonder l'entrée de lumière naturelle. «On découvre ce jardin en descendant d'automobile sur Viger», raconte-t-il.

L'entrée principale demeure rue Viger tandis que la nouvelle entrée protocolaire se déplace rue De Bleury. Ainsi, il devient possible de tenir deux foires en même temps, à partir de ces deux entrées majestueuses suffisamment distantes.

Le jardin

L'architecte a dessiné le café de la place, près de la petite rue Côté qui monte vers De la Gauchetière. «C'est une fine lame avec une terrasse comme espace, à la place des escaliers mécaniques. De l'autre côté, le jardin sera plus large près de la rue Chenneville. La place est reconfigurée avec le jardin.»

Partout le vitrage opaque est abandonné et remplacé par un vitrage clair. «Dans le programme du Palais des congrès, on demandait expressément de modifier cette verrière.»

Il enlève le deuxième silo de béton à l'est de Viger, à l'angle de Saint-Urbain, et le remplace par une paroi vitrée. Quant à l'immense paroi de béton le long de la rue Saint-Urbain, l'architecte dit qu'il l'enterre. En fait, il la remplace avec du verre. Dès lors, dit-il, «on sent une ouverture sur la ville et, inversement, de la ville on a une vue sur l'activité du congrès. Ce béton, c'est une mode des années 70. Mais il y a une façon de faire le béton, et ce n'est pas celle-là.»

Dorénavant, on couvre l'autoroute Ville-Marie de la rue Saint-Urbain à la rue McGill. «On n'entend que les petits oiseaux», dit-il en souriant.

La rampe des camions

Quant à l'ancienne rampe d'accès pour les camions, rue Saint-Antoine, elle est abandonnée. Elle sera entourée de nouveaux bâtiments. Actuellement, il s'agit d'une vulgaire cour arrière. «On ne la voit plus. Le débarcadère sert pour les services aux salles. Mais le bâtiment qu'on crée masque la partie bétonnée.»

Désormais, du côté est de la salle d'exposition et du café sur le toit, on aura une perspective de la cathédrale du

Vieux-Montréal. Et du même coup, la rue Saint-Antoine sera réhabilitée. «Ce projet lui redonne vie, elle devient l'interface avec l'ancienne ville.»

La firme Provencher, Roy s'est associée à Desnoyers, Mercure, un spécialiste de la restauration dans le Vieux-Montréal. Car le projet garde l'immeuble de Ross & MacDonald, les architectes qui ont dessiné Holt Renfrew et le Dominion Square Building.

Ce très bel édifice des années 20 appartient à la ST-CUM. On le garde intact, avec ses fioritures dans la pierre. À côté, la rue Jeanne-Mance devient accessible aux piétons, contiguë à la caserne de pompiers datant de 1908, conservée elle aussi.

À l'ouest, l'immeuble Rogers & King est encore plus beau, bien que très abimé. «On va le nettoyer. Ses motifs paraissent dans l'argile en médaillon. C'est un beau rouge qui va ressortir, une fois nettoyé», dit l'architecte.

À l'angle de la rue De Bleury, on fait disparaître le Bureau en gros pour le remplacer par un café, côté sud. En face de la nouvelle entrée protocolaire, rue De Bleury, au lieu du terrain de stationnement, la place du Quartier international sera joutée à un parc qui ira jusqu'à la petite rue Hermine.

Les brise-soleil

En remontant De Bleury jusqu'à Viger, Claude Provencher montre le changement: «Tous les brise-soleil de béton au-dessus de l'autoroute vont disparaître.» Il s'agit de travées d'un mètre de haut qui empêchent le soleil d'aveugler les automobilistes en bas, dans la tranchée de l'autoroute est-ouest. «C'est un concept des années 60. Dorénavant, on cache l'autoroute. Voici la reprise en charge de l'espace entre la nouvelle ville et l'ancienne.»

Cela change l'allure de la ville, que se réapproprient enfin les Montréalais. L'architecte conclut: «C'est la renaissance des rues Saint-Antoine et Viger.» Il dit que le square Victoria sera rebâti au cours des dix prochaines années. Puis, la phase II de l'FOACI sera complétée. Déjà, Westcliff recycle la Place Bonaventure en investissant 70 millions.

Enfin, l'architecte laisse échapper, à propos des démêlés avec la SIQ: «C'est très clair qu'on avait gagné en lisant l'avis du comité d'évaluation.» Sa firme a été convoquée le 16 juillet pour discuter des plans, au moment où il s'apprêtait à partir en vacances. L'une des variantes n'avait pas le nombre de mètres carrés nécessaire pour la grande salle d'exposition. Claude Provencher dit que les modifications ont été apportées le jour même.

Guy Vachon, le directeur de la construction à la Société du Palais des congrès, lui avait précisé ensuite que c'était excellent. Il voulait une grande salle, sans recoin. Le nouveau dessin l'a satisfait entièrement. Claude Provencher avait alors demandé: «Les autres points de la liste B, est-ce que je les corrige?» Guy Vachon avait répondu que ce n'était pas la peine. «Ce qui est très important, c'est d'avoir la configuration de la salle d'exposition», avait-il dit.

La réponse d'acceptation du Palais des congrès aux plans de Provencher et Roy est venue dès le 20 juillet. Avec l'architecte, il n'a pas été question de coût. Nulle part, dit-il, il n'y a d'annoncé budgétaire dans le programme de la Société du Palais des congrès.

Claude Provencher glisse qu'Axor avait pris un risque calculé. Yves Dupont lui avait confié: «C'est impossible que quelqu'un soit en bas de mon prix.» Mais à partir du 4 août, il n'y a plus eu de rencontre d'Axor avec la Société du Palais des congrès.

«Nous, on pensait qu'on était en train de finaliser les détails, laisse tomber l'architecte. Car le projet respectait 100 % des exigences du Palais des congrès. Et nous avions l'approbation du jury.»

Superstructure régionale

Harel cherche à convaincre ses plus farouches opposants

À Sainte-Thérèse, la ministre a plaidé en faveur de l'appartenance au Grand Montréal

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Dans sa nouvelle volonté de tout reprendre du début, la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, a prononcé hier à Sainte-Thérèse un plaidoyer en faveur de l'appartenance au Grand Montréal.

C'est devant ses plus farouches opposants à son projet de superstructure régionale que Mme Harel a brosé un tableau, avec force statistiques, du vaste territoire de la métropole, cherchant à changer les mentalités. «Nous appartenons à un même espace économique, à un même espace social et culturel. Nous sommes liés aux mêmes conditions de croissance», a déclaré la ministre devant les participants du dîner organisé par la Chambre de commerce de Sainte-Thérèse.

Accueillie sans heurt, ce qu'elle a souligné d'entrée de jeu, Louise Harel a fait appel au sens des responsabilités de ses concitoyens, les invitant à prendre conscience de leur interdépendance avec Montréal à défaut de développer un sentiment d'appartenance. «C'est le premier pas pour accepter qu'il ne s'agit pas du problème des autres et qu'il faut des changements pour le bien de tous», a expliqué en conférence de presse Mme Harel, qui souhaite que tous «se programment au changement».

Cette dernière a ainsi fait l'éloge du mouvement mondial de réorganisation municipale. En Europe, on assiste principalement à des fusions draconiennes de municipalités, comme en Suède où leur nombre est passé de

2500 à 279. En Amérique du Nord, la réorganisation municipale prend surtout la voie de la création de structures régionales composées d'élus ou de personnes déléguées. Y aura-t-il un modèle québécois? Mme Harel dit l'espérer.

Chose certaine pour elle, le brassage de structures municipales apparaît comme un préalable à une réforme de la fiscalité. «Il ne peut y avoir de réforme fiscale si le territoire demeure aussi fragmenté», a-t-elle soutenu. Et sur ce point, Mme Harel veut convaincre ses interlocuteurs de la banlieue qu'ils auront à contribuer financièrement au développement du Grand Montréal.

Le blocus de la Rive-Nord demeure toutefois toujours aussi ferme, et ce, même si vendredi dernier elle se disait ouverte à discuter de toutes les solutions. Yvan Deschênes, porte-parole des 85 maires de la deuxième couronne nord, a surtout retenu du discours de la ministre que Québec «veut compliquer le développement périphérique, ce qui est un message inacceptable pour nous».

Pour M. Deschênes, le débat métropolitain n'est pas sur une meilleure pente qu'auparavant. «Ce qui a changé, c'est Mme Harel qui a reculé», a-t-il tranché.

Hier soir, Louise Harel poursuivait son pèlerinage avec ses collègues députés. Ce caucus national a été spécifiquement convoqué sur la question de la réforme municipale. Plusieurs élus péquistes ont publiquement exprimé leur désaccord et leur mécontentement devant l'orientation prise par Mme Harel, autant pour la métropole que pour la région de Québec.

Cimetière d'autos incendié à Sainte-Catherine

Le MEQ juge minime le risque de contamination

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le ministère de l'Environnement du Québec (MEQ) estime que les résidents évacués, voisins du cimetière d'autos incendié avant-hier à Sainte-Catherine, sur la rive sud en face de LaSalle, ne risquent pas d'être contaminés par des dioxines et furannes malgré la présence de plastique et de caoutchouc chlorés dans les vieilles bagnoles envoyées à la casse.

C'est ce qu'a affirmé hier Claude Laliberté, responsable scientifique du contrôle de la contamination dépeché par le ministère. Selon ce dernier, l'absence de dépôt de suie important sur les maisons évacuées rend la «probabilité à peu près nulle» d'une contamination aux dioxines et furannes.

La combustion incomplète de molécules organochlorées, particulièrement abondantes dans la fabrication des plastiques d'auto, occasionne habituellement la formation de dioxines et furannes, des molécules parmi les plus cancérogènes et mutagènes qui soient.

Le ministère avait dépeché à Sainte-Catherine son laboratoire roulant, la TAGA, pour échantillonner l'air ambiant aux abords de l'incendie et, plus loin, dans le panache des denses fumées dégagées par le brasier.

EN BREF

Manif des techniciennes médicales

(Le Devoir) — Des membres du Syndicat professionnel des technologies médicales, affilié à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), ont manifesté hier midi devant les pavillons Hôtel-Dieu et Saint-Luc du CHUM, question de souligner leur impatience devant la lenteur des négociations avec le gouvernement. Les techniciens, qui comptent notamment le personnel des laboratoires et des soins de radio-oncologie, ont tenu une dizaine de négociations avec leurs vis-à-vis patronaux depuis le 2 juillet. Ils ont également rendu publique une série d'actions, dont le port d'un dossard et une grève du zèle.

Théâtre Outremont: reprise des travaux

(Le Devoir) — Le conseil municipal d'Outremont a procédé lundi à l'adjudication des contrats de relance des travaux du théâtre Outremont et d'acquisition d'équipements techniques, a annoncé la Ville hier. Au total, plus de cinq

millions seront investis pour achever le travail «selon les règles de l'art et livrer le théâtre à la population pour le printemps 2000», précise le communiqué. Les travaux respecteront donc les budgets prévus. Le contrat de construction, indique la Ville, est de type clés en main et sera exécuté par la firme Buesco Construction.

EN BREF

Urgences-Santé peut faire mieux, dit le coroner

(PC) — Fait inhabituel, le coroner président l'enquête sur la mort d'Isabelle Brûlé juge impératif de faire connaître, sans délai et publiquement, ses recommandations pressantes aux dirigeants d'Urgences-Santé de la région de Montréal et de demander au ministère de la Santé d'avoir à l'œil ce service d'ambulances. Après avoir entendu les témoignages de gestionnaires d'Urgences-Santé, le coroner Gilles Perron a jugé que son geste s'imposait. Dans le cas d'Isabelle Brûlé, il a été établi que le temps de réponse d'Urgences-Santé a été de 12 minutes 32 secondes alors que le délai ministé-

riel est de moins de huit minutes. Même si cet écart n'a pas été consécutif sur l'évolution de la situation de détresse de Mme Brûlé, comme le signale le coroner, celui-ci juge que les explications fournies par les gestionnaires d'Urgences-Santé démontrent qu'ils ne se conforment pas à l'objectif ministériel. «Des gestionnaires d'Urgences-Santé ont expliqué que l'objectif corporatif est de répondre à 65 % des appels urgents en moins de huit minutes et à 80 % en moins de dix minutes; ils ont toutefois convenu qu'actuellement Urgences-Santé répondrait à ces appels en moins de neuf minutes dans 70 % des cas. Urgences-Santé devrait fixer la barre à la hauteur de l'objectif ministériel de manière à répondre à une situation d'urgence à l'intérieur de huit minutes dans 90 % des cas», fait valoir le coroner.

MINIMAN

BOUTIQUE Enfants Deslongchamps

Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité

1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT TEL.: 274-2442

L'ÉVÈNEMENT TRUNK SHOW

Allen Edmonds

Nous avons l'honneur de vous recevoir à l'occasion de la toute première présentation de la collection intégrale d'Allen-Edmonds. Un produit des plus renommés en Amérique du Nord pour l'excellence de sa confection, il sera introduit par M. Jack Danby, les vendredis et samedis 24 et 25 septembre prochain à notre magasin des Cours Mont-Royal.

Lors de votre visite parmi nous, il suffit de remplir ce coupon et vous pourriez gagner une paire de chaussures Allen-Edmonds provenant de notre collection actuelle.

(Le tirage aura lieu le 25 septembre 1999.)

De plus, à l'achat de chaussures Allen-Edmonds, vous mériterez gratuitement une paire d'embauchoirs en cède «Woodlore» (valeur de 40,00 \$)

Nom

Adresse

Code postal

Téléphone

FIRMA

LES COURS MONT-ROYAL, 1455 RUE PEEL #144
MONTREAL (QUEBEC) H3A 1T5 (MÉTRO PEEL)
Tel./fax: (514) 845-3007

É D I T O R I A L

Que Québec se grouille

L'obsession du déficit n'a pas empêché le gouvernement Bouchard de mettre sur les rails certaines mesures destinées aux familles. Ainsi, bien qu'elles furent annoncées sans grande planification, les garderies à 5 \$ et les maternelles à temps plein connaissent dans l'ensemble un franc succès. Le temps est maintenant venu de mettre en place le premier maillon de cette chaîne d'aide aux familles en adoptant un régime de congés parentaux. Faut-il rappeler au premier ministre que ce congé était promis dès 1996, lors du Sommet socioéconomique? Et qu'il a ressorti sa promesse deux ans plus tard, en campagne électorale?

Le gouvernement du Québec a, ici comme en tant d'autres domaines, le meilleur des prétextes car il doit, avant d'instaurer son régime de congés parentaux, s'entendre avec Ottawa sur le transfert d'importantes sommes. En effet, comme on le sait, c'est le gouvernement fédéral qui gère présentement le congé parental à même les fonds de l'assurance-chômage.

Avec des prestations représentant 55 % des revenus et s'échelonnant sur 15 semaines, le congé parental actuel est bien en deçà du minimum décent auquel serait en droit de s'attendre une mère ou un père à l'aube de l'an 2000. Les études de diverses provenances ne démontrent-elles pas que l'attention parentale des premiers mois et premières années est fondamentale pour le bébé?

Les Québécois ont toutes les raisons d'être impatientes car le congé made in Québec sera grandement amélioré: l'indemnisation passerait de 55 % à 70 % des revenus, avec un revenu maximum imposable passant de 39 000 \$ à 51 000 \$, et le congé serait prolongé de trois semaines (ce n'est pas suffisant mais c'est un pas dans la bonne direction). Enfin, les travailleurs autonomes y seraient admissibles comme tous ceux qui auront gagné au moins 2000 \$ au cours de l'année précédente.

Ce régime québécois d'assurance parentale fut inclus en 1997 dans le livre blanc du gouvernement sur les nouvelles dispositions de la politique familiale. Mais une première série de négociations avec Ottawa n'avait pas permis aux deux gouvernements de s'entendre. Finalement, Québec avait consenti à assouplir ses exigences, de sorte qu'en novembre dernier, le premier ministre affirmait que son gouvernement se soumettait aux exigences administratives du fédéral. Depuis, plus rien. De sorte qu'aujourd'hui Ottawa attend que Québec lui fasse signe afin que les discussions puissent reprendre.

Comme on s'en doute, la mésentente portait sur les sommes devant être transférées. Ou plutôt sur le mode de calcul servant à en déterminer l'importance. Initialement, Québec réclamait le transfert de toutes les sommes que les Québécois envoient à Ottawa — 365 millions de dollars — mais les fonctionnaires fédéraux ne voulaient envoyer que le montant effectivement versé aux Québécois en matière de prestations. Le Québec ayant un taux de natalité plus bas que d'autres provinces, le montant transféré passe alors à 300 millions de dollars. Québec compte aussi récupérer un montant additionnel de 65 millions lorsqu'Ottawa augmentera, comme prévu, son aide aux familles défavorisées.

Sans doute plus que tout autre, les prestations du congé parental sont un facteur déterminant dans la décision de rester plus ou moins longtemps à la maison après la naissance d'un enfant. Une étude récente de Statistique Canada, rendue publique au début du mois, ne laisse aucun doute là-dessus. L'étude, qui s'est échelonnée sur quatre ans, indique que la mère qui ne reçoit aucune prestation a six fois plus de «chances» de retourner au travail un mois seulement après la naissance de son enfant. Quant aux mères qui reçoivent des prestations, elles ont tendance à retourner au travail dès que les prestations prennent fin. On peut déduire de l'étude que les mères — ou les pères — resteraient auprès de leur enfant plus longtemps si les prestations ne prenaient pas fin.

Parce qu'il va dans le sens d'une bonification nécessaire, Québec doit reprendre les discussions avec Ottawa et tout faire pour que son projet de congé parental devienne réalité rapidement. Aucun gouvernement ne peut affirmer sans rire qu'il place la famille au centre de son action en continuant de se traîner les pieds dans ce dossier, peut-être le plus important pour les familles.

Réinventer le nord de l'Amérique du Nord

À u référendum de 1995, Jacques Parizeau voulait poser aux Québécois une question ne portant que sur la souveraineté. Mais devant des sondages défavorables, Lucien Bouchard et d'autres ont convaincu le chef péquiste d'assortir la souveraineté d'une offre de partenariat.

L'avis de la Cour suprême sur la sécession du Québec a changé la donne. La cour affirme que si une majorité claire de Québécois répond OUI à une question claire portant sur la sécession, le Canada aura l'obligation de négocier les conditions de la sécession.

Elle ajoute que, dans le cadre de ces négociations, les intérêts économiques régionaux, les intérêts des provinces, ceux des minorités et des autochtones, devront être pris en compte.

Les souverainistes ont pris acte de ces conclusions. Et ils ont commencé à mettre de l'eau dans le vin du partenariat en faisant valoir que la question des liens économiques entre le Québec et le Canada serait obligatoirement traitée dans le cadre de cette négociation.

Plusieurs associations régionales du Parti québécois proposent par exemple que, lors du congrès du parti en mai 2000, l'on bifurque du programme péquiste la référence aux institutions communes qui seraient mises en place après la souveraineté.

Les penseurs du Bloc québécois suggèrent pour leur part de ne pas déterminer à l'avance la forme que prendrait ce partenariat. Dans la proposition principale soumise en vue du congrès du Bloc, fin janvier, ils évoquent cependant plusieurs modèles qui vont du simple accord commercial à une structure de type confédéral.

Débatte de l'offre de partenariat, c'est déjà discuter du libellé de la question référendaire. Si le référendum porte sur la souveraineté ou l'indépendance, la définition des institutions communes qui seraient mises en place après coup n'a guère d'importance.

Mais si, comme le suggère récemment le député bloquiste Daniel Turp, le gouvernement du Québec consulte les Québécois sur une proposition qui consiste non pas à briser le Canada mais à «réinventer la relation entre le Québec et le Canada en lui donnant la forme d'un partenariat inédit», il faut que le contenu de ce partenariat soit explicite.

Il y a en effet un écart immense entre le simple accord commercial et une structure de type confédéral incluant le maintien d'un Parlement commun. Les Québécois doivent savoir sur quoi, au juste, on les invitera à se prononcer.

Et alors le choix s'éclaircit. Soit ils votent sur la souveraineté en sachant que, dans le contexte international actuel, certains liens économiques seront maintenus. Ils pourront ainsi espérer que, avec le temps, comme le soulignait cet été dans notre série sur la nation québécoise le sociologue Gilles Gagné, Québécois et Canadiens pourront peut-être «réinventer le nord de l'Amérique du Nord».

Soit ils votent sur une offre relativement précise d'un nouveau partenariat. Et alors il doit avoir l'assurance que si le Canada décline cette offre, le Québec ne deviendrait pas soudainement un pays souverain.

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

L'histoire du Québec par sa littérature

Je viens de compléter la lecture de *Une histoire du Québec par sa littérature, 1914-1939* de Robert Lahaie, historien et spécialiste de la littérature québécoise. Ce fort volume (767 pages), publié chez Guérin à la fin de l'année 1998, n'a pas reçu la publicité qu'il mérite.

Evidemment, on aime ou on n'aime pas ce style, cette façon d'aborder l'analyse de notre histoire toute récente. Certains historiens hésiteront même à toucher à des périodes aussi récentes.

D'abord, j'ai adoré ce magistral et indispensable travail. Il témoigne, entre autres, d'une vaste et entière culture sur les éléments composant notre histoire récente, tant sur les plans politique que social et culturel.

Pour tous et toutes qui ont fréquenté les collèges classiques, écoles normales et institutions d'enseignement dans la période étudiée, et probablement jusqu'en 1960, le travail de Robert Lahaie permettra une meilleure compréhension de leur époque et d'eux-mêmes.

Sa lecture en est facile, sinon très agréable. En plus d'une documentation fort complète, l'auteur utilise intelligemment et parfois férocement ses excellents sens de l'observation et de l'humour.

Le style est enlevé, les illustrations originales et nombreuses, pertinentes et, la plupart du temps, savoureuses.

On y retrouve la rigueur historique de Marcel Trudel et de Jacques Lacourcière, le style assez raide merci de Pierre Foglia et quelques envolées fantaisistes que ne renierait pas San Antonio.

En somme, un vrai plaisir. *A must*, comme on dit parfois.

Hugues Morrissette
Mistassini, 3 septembre 1999

Politiques publiques et solidarité

La volonté d'abolir les décrets dans l'industrie du vêtement constitue une triste (pour ne pas dire dramatique) manifestation de la nouvelle orientation de nos politiques publiques qui mine progressivement la solidarité sociale, dimension pourtant intégrante de la société québécoise des dernières décennies.

Qui sera affecté par cette décision? Des femmes laborieuses parmi lesquelles se trouvent plusieurs immigrantes dont les conditions de travail sont déjà nettement inférieures à celles que l'on retrouve dans les autres secteurs d'emploi. Au nom de quoi? De la compétitivité, nouveau paradigme dont le simplisme fait honte à l'intelligence du peuple québécois et qui pousse vers la sortie toute velléité d'un projet de société solidaire et équitable.

À l'instar de l'absence de hausse du salaire minimum et d'un discours vide mais combien menaçant sur la prétendue «sur-imposition» des contribuables, l'abolition des décrets dans l'industrie du vêtement vient marquer un pas de plus dans la distance que nous prenons avec un projet de société qui nous distinguait et pourrait continuer à le faire. Dans ce projet, les travailleuses et travailleurs n'ont pas à se plier à des règles de jeu inspirées de sociétés dont nous dénonçons dans nos discours l'absence d'esprit de partage et de respect envers leurs populations.

Dans ce projet, la quête des profits n'est pas le seul objectif, il y a aussi une place pour l'objectif de la qualité de vie de ses membres.

Maria De Koninck
Département de médecine sociale et préventive
Pavillon de l'Est
Université Laval
Sainte-Foy, 16 septembre 1999

Madame la gouverneure générale

La nomination de Mme Clarkson risque de déranger. Le huisser à la verge noire devra ranger son instrument. Il est impensable que madame la gouverneure se présente à l'ouverture de la prochaine session afin de lire le discours du Trône, précédée de l'instrument phalocrate par excellence étendu sur coussin de velours.

Lorsque les choses se passaient entre hommes, il était bon de tout faire sous le signe du symbole mâle. Du bâton de baseball au bâton de hockey. C'est depuis la nuit des temps le signe de l'autorité. Le frère Onésime, des frères du Sacré-Cœur, à l'école Notre-Dame-de-Grâces, se frappait dans les mains avec sa verge de bois. Un jésuite, père spirituel au Collège Jean-de-Brébeuf, ancien aumônier militaire, nous accordait des entrevues obligatoires, badine en main. C'était le temps des maîtres. Les choses ont changé.

Madame la gouverneure doit faire son entrée précédée d'un autre symbole. Faut-il chercher un symbole organique féminin? Un ami psychologue freudien me suggère une beigne en or porté sur coussin de velours noir par une huisserie blonde (huisserie n'est pas français).

Un ami psychologue pragmatique voudrait que la cérémonie de la verge soit tout simplement abolie. Il arrive que nos traditions et nos symboles se nuisent. Je crois que la nomination de Mme Clarkson risque d'obliger nos hommes politiques à prendre des décisions. Une gouverneure générale précédée d'une verge noire, c'est anachronique et humiliant, et pour les femmes, et pour les hommes. La nomination de Mme Clarkson risque de déranger.

Gilles Derome
Laval, 9 septembre 1999

LIBRE OPINION

Culture et commandite

l'instant d'une lettre, s'il me le permet, et croire à son rêve, le suivre sans trop savoir où ça va nous mener et en souhaitant ne pas trop recevoir de coups durant le parcours.

Lorsqu'un organisme culturel comme le NEM, dont la qualité artistique est reconnue par ses pairs, par les organismes de subvention de tous les paliers du gouvernement et par une multitude de partenaires internationaux, ne correspond pas aux critères de sélection des entreprises comme Bell ou encore les principales institutions financières, qui, du secteur privé, voudra prendre le risque d'encourager la relève, la recherche et le développement en art, la création, l'innovation?

Lorsque Visa, à titre de commanditaire du Festival des films du monde, exige que les billets soient payés comptant ou par Visa, autres cartes de crédit et cartes de débit refusées, à quoi peut-on s'attendre de nos prochains commanditaires?

Lorsque le gouvernement fédéral refuse de commanditer une tournée dans un pays qui ne fait pas partie de ses priorités commerciales, devra-t-on maintenant obligatoirement jumeler art et commerce extérieur? Lorsqu'il est plus facile d'obtenir des subventions et des commandites pour un festival ou un méga-événement que pour la saison régulière d'un organisme qui a fait ses preuves depuis plus de dix ans, il faudrait peut-être se rappeler que ces événements ont besoin de la participation de ces organismes permanents.

Faudra-t-il que quelqu'un s'immole par le feu sur la place publique pour qu'enfin on nous entende?

Mme Pintal a raison! Elle a raison de défendre son public et ses commanditaires. Le mépris ne mène nulle part si ce n'est à la provocation. Malheureusement, plus souvent qu'autrement, le résultat

est qu'on blesse ceux qu'on voudrait chérir et qu'on laisse les autres indifférents.

Le TNM fait un travail extraordinaire pour attirer, intéresser, éduquer et même faire participer son public. Mme Pintal lui présente, année après année, un théâtre de répertoire d'une très grande qualité. Dans cette tâche, elle est appuyée financièrement par de grandes entreprises comme la Banque Laurentienne, Bell, Hydro-Québec, La Presse, Sun Life, la Banque Nationale, pour n'en nommer que quelques-unes. Ici, permettez-moi de me sentir envieux quelques instants. Je n'ai pas le moindre doute que ces relations d'affaires, elle les a méritées par l'excellence de son travail et par un dur labeur de sollicitation.

Je comprends très bien les compromis qu'un organisme comme le sien doit faire pour attirer et donner de la visibilité à des commanditaires privés et publics. Je serais personnellement prêt à faire plusieurs compromis pour obtenir, au nom du NEM, un appui financier significatif et durable de la part d'un de ses importants commanditaires. Mais rêvons quelques instants... Est-il vraiment nécessaire de faire des compromis? Les entreprises doivent-elles vraiment commercialiser chacune de leurs commandites? Peut-être puis-je leur suggérer de faire un effort de réflexion sur ce qu'est un véritable mécénat? Il serait tellement préférable qu'elles appuient une démarche artistique plutôt que de faire des tractations commerciales sur le dos des arts.

Comme je n'ai pas la détermination d'un Don Quichotte, à moins que d'autres intervenants n'expriment leur opinion, de façon peut-être moins violente mais tout aussi percutante que celle de M. Mouawad, le rêve sera éphémère et nous recommencerons tous bientôt la ronde des sollicitations et des compromis.

IDÉES

Loi sur le droit d'auteur

Le Canada, pays en voie de tiers-mondisation

Chaque fois que les auteurs font le moindre geste pour réclamer leurs droits, les vautours du copyright se rapprochent

LUC DIONNE

Président du comité canadien de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD)

fet payer pour la diffusion d'un répertoire dont on pense détenir tous les droits... surtout celui d'ignorer les auteurs?

Tout au long de son histoire, le Canada a dû gérer les dualités culturelles, juridiques, économiques et politiques. Au pays de la coexistence, le droit d'auteur ne fait pas exception. Deux systèmes sont appliqués: le *copyright* — pour l'harmoniser au pays de Big Brother — et le droit d'auteur continental. Dans ce contexte, la SACD est perçue au Canada comme un pavé dans la mare tranquille des «copyrightistes». Pour eux, le droit d'auteur continental n'est qu'une affaire d'Européens. On cherche à gagner du terrain sur le dos même des auteurs... parfois en usant de la naïveté de certains de leurs syndicats. On a beau en vouloir aux adeptes du *copyright*, c'est nous qu'il faut blâmer. Nous, pauvres auteurs, qui n'avons pas encore compris...

Pas compris qu'il ne sert à rien de frapper aux portes des institutions gouvernementales pour faire entendre les traditionnelles revendications des auteurs de l'écran, petit ou grand. Pas compris qu'on perd notre temps à présenter des mémoires devant des commissions bidon organisées d'avance. Pas compris non plus qu'on veut bien nous aimer, nous les garants d'une culture hautement menacée par notre voisin du Sud, à la condition qu'on se contente d'écrire et de tourner.

Pas compris surtout que le fric — le gros fric —, c'est dans les cocktails qu'on le distribue.

Il faut les voir, les grands bonzes de l'audiovisuel, dans ces rencontres, où se retrouve l'élite du pouvoir. «*Bonjour, monsieur, mes hommages, madame...*» Et l'incontournable séance de photos. Monsieur le politicien flanqué du réalisateur Untel et de la scénariste Unetelle posant avec l'homme à la valise...

«*Génial, votre dernier film, mes chers...*» «*Vous trouvez?*» «*Et comment donc...*» «*Au fait, monsieur le politicien, à quand les réformes de la loi sur le droit d'auteur?*» Et là, on se défile et le photographe attend.

Il faut l'entendre discourir, l'élite du pouvoir dans les innombrables et interminables galas. La *self-mutual society*. On se gargarise du succès de l'un et de la spécificité de la production audiovisuelle canadienne qui, comme le clament si fort les politiciens, résiste encore à la menace de l'impérialisme américain. Mais malheur à ces auteurs qui osent frapper à la porte pour réclamer le respect de leurs droits et leur dû. Va pour les photos, mais pour les droits, on repassera.

Bien sûr, ce sont les mêmes politiciens qui accordent des licences à des chaînes spécialisées qui achètent de l'homme à la valise, les films de la scénariste Unetelle et du réalisateur Untel. Ces mêmes «*vendeurs*

du temple» que l'on retrouve aux cocktails de financement des partis politiques. Et c'est là que tout se joue, dans la capitale mondiale du «*I owe you*», de la reconnaissance de dette, qu'est devenu le Canada.

Et quand les auteurs en ont assez et osent se lever pour dénoncer l'injustice, on les regarde de haut en les traitant d'ingrats, eux dont l'œuvre a vu le jour principalement grâce à l'aide de l'Etat.

Mince espoir pour les auteurs de l'audiovisuel. La révision de la Loi sur le droit d'auteur dont la phase III devrait être entreprise bientôt, cette fameuse phase III attendue comme le messie. On sait déjà que la copie privée audiovisuelle ne sera pas au menu. On tablera plutôt sur le multimédia. Il faudra donc reprendre le flambeau des Carle, Beaulieu, Plamondon et autres. L'éternel recommencement; il faudra crier haut et fort. On veut bien disparaître des projections quinquennales des chaînes spécialisées. Mais pas question de laisser le gouvernement ignorer ceux qui forgent cette culture dont il se sert tant.

L'ironie, dans tout cela? Chaque fois que les auteurs font le moindre geste pour réclamer leurs droits, les vautours du *copyright* se rapprochent. L'homme à la valise réapparaît. Les «*vendeurs du temple*» s'offusquent de leur audace.

Créer est un acte d'engagement, un acte social. La reconnaissance, c'est rassurant; c'est même plutôt chic... Mais au delà de cette reconnaissance, au delà même de l'apport économique des auteurs, il y a le respect. Nous ignorer, c'est renier ce que nous sommes, ce qui nous définit comme peuple. Le temps presse. Même si nous sommes trop occupés à remplir les créneaux des chaînes spécialisées pour satisfaire les exigences des «*vendeurs du temple*», endossons l'uniforme, fréquentons les cocktails et allons réclamer ce qui nous revient de plein droit avant qu'il ne soit trop tard.



Alain-Robert Nadeau

1984

Dans une décision rendue le 30 août dernier, la Cour d'appel du Québec conclut que les employeurs peuvent procéder à la filature et à la surveillance de leurs employés si ces procédures sont «*justifiées par des motifs rationnels et conduites par des moyens raisonnables*».

Cette décision de la Cour d'appel rappelle le roman futuriste de George Orwell dans lequel il dressait le portrait sinistre d'une société où les mouvements et la pensée de chacun de ses citoyens étaient l'objet de la filature et de la surveillance de l'Etat. Référant à ce roman dans une décision concernant la surveillance électronique, le juge Gérard Laforet, de la Cour suprême du Canada, affirmait qu'on ne pourrait trouver de contraste plus frappant avec nos attentes en matière de vie privée dans une société libre comme la nôtre. J'en conviens.

Bien que cette décision de la Cour d'appel ne vise que l'appréciation d'une situation factuelle donnée, elle révèle néanmoins une situation qui n'est pas un simple épiphénomène. De plus en plus utilisées par les employeurs et des organismes publics comme la CSST, la filature et la surveillance consistent généralement à suivre les allées et venues d'un employé et à enregistrer ses activités lorsqu'il se trouve dans un endroit public ou à sa résidence. Elles sont justifiées généralement par la relation de subordination et le rapport de loyauté qu'un employé doit à son employeur. Il faut cependant distinguer les situations où la relation juridique intervient entre l'Etat et un individu de celles où la relation juridique intervient entre parties privées.

Rapports juridiques dans lesquels l'Etat est partie

La constitutionnalité d'une opération de filature et de surveillance effectuée par l'Etat dépendra du contexte dans lequel elle s'inscrit. La Cour suprême du Canada a établi le principe voulant que toute filature ou surveillance subreptice de l'Etat effectuée dans le contexte du droit criminel est inconstitutionnelle. En ce qui a trait aux opérations effectuées dans le contexte du droit administratif, la validité de la filature et de la surveillance dépendra de l'existence d'une disposition législative spécifique qui balaie les pouvoirs des agents de l'Etat. Ainsi, une immixtion dans la vie privée d'un individu effectuée par l'Etat sans autorisation judiciaire préalable ou en l'absence d'une disposition législative spécifique est à première vue inconstitutionnelle. Il est vrai cependant que lorsque la filature et la surveillance sont effectuées par un employeur, la situation juridique est plus ambiguë.

Rapports juridiques de nature privée

En matière de relations de travail, les tribunaux ont adopté une conception beaucoup plus restrictive du droit à la vie privée. Aux Etats-Unis, la Cour suprême a jugé que les tests de dépistage de drogue effectués auprès d'employés qui occupaient des fonctions touchant la sécurité publique (cheminots, douaniers) étaient conformes à la Constitution. Dans une autre affaire, elle a jugé que la perquisition du bureau d'un fonctionnaire était admise par la Constitution.

Les tribunaux d'instance inférieure, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, ont aussi statué que l'interception des conversations téléphoniques ou des courriels, le téléchargement du contenu d'un ordinateur ou la perquisition du casier d'un employé étaient conformes à la Constitution. Seule discordance à ce tableau, cet arrêt récent de la Cour suprême des Etats-Unis dans lequel elle a statué qu'une loi de l'Etat de Géorgie qui exigeait que tous les individus sollicitant un poste électif devaient fournir les résultats d'un test d'urine était inconstitutionnelle. Mais l'interprétation généralement admise du droit à la vie privée des employés reflète une conception archaïque des rapports sociaux.

Une conception archaïque des rapports sociaux

La récente décision de la Cour d'appel du Québec va dans le même sens que la position qu'adoptait récemment la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. La commission allait encore plus loin en concluant que la filature et la surveillance effectuées par la CSST, en l'occurrence, constituait une immixtion raisonnable lorsque l'employeur pouvait s'appuyer sur des «*motifs précis, graves et concordants*». Cette position est étonnante puisque — en plus de s'opposer au principe établi par la Cour suprême — elle étend la subordination des relations de travail à l'ensemble des rapports sociaux et perturbe cette croyance selon laquelle la dignité humaine est subordonnée aux rapports hiérarchiques. Dans ce contexte où l'Etat et les tribunaux reconnaissent une plus grande protection au droit à la vie privée à des criminels qu'à de simples quidams, il n'est guère étonnant que le cynisme vis-à-vis à l'administration de la justice soit grandissant.

Mais au delà de ces considérations juridiques, la véritable question n'est-elle pas la suivante: dans une société libre comme la nôtre, est-ce que les intérêts pécuniaires d'un employeur ou les contraintes budgétaires de la CSST peuvent justifier la filature, la surveillance et l'enregistrement des actes privés d'un employé, y compris, comme cela s'est déjà vu, ceux accomplis dans sa chambre à coucher? Poser la question, c'est y répondre.

C'est pourquoi l'Assemblée nationale doit intervenir prestement afin d'encadrer les pouvoirs des employeurs et des organismes comme la CSST qui effectuent des opérations de filature et de surveillance à l'encontre de citoyens québécois. Quand le chien de garde cesse d'aboyer, il est temps pour le maître de s'inquiéter.

alain-robert.nadeau@justicemail.com

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 7000 signes (y compris les espaces) ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Éducation

Le professeur interchangeable

Un monde où les enseignants seraient le produit de l'uniformisation par l'ignorance

SORANA FRODA
Montréal

Commençons par un exemple simple, pédagogie oblige: à chaque élève son pupitre. La classe a autant de pupitres que d'élèves, idéalement. On peut, quand même, placer les élèves de plusieurs façons derrière leurs pupitres: en d'autres mots, les pupitres sont interchangeables.

Passons au deuxième exemple, un peu plus compliqué. Devant chaque classe, il n'y a qu'un seul professeur. Le même professeur enseigne à plusieurs groupes d'élèves, il change de classe à chaque sonnerie. Dans la journée, on peut placer les professeurs de plusieurs façons devant leurs élèves, de huit à neuf heures, ou de onze heures à midi. Les heures de cours sont aussi interchangeables. Par contre, un vieux préjugé, périmé selon les dernières aspirations du ministère de l'Éducation, veut que le professeur qui enseigne les mathématiques n'enseigne pas la musique. Apparemment, les professeurs ne seraient pas interchangeables. D'autre part, je connais d'excellents professeurs de mathématiques qui sont aussi d'excellents musiciens en musique (et la théorie des harmoniques n'appartient-elle pas, de fait, aux mathématiques?). Malheureusement, il n'y aurait pas de place pour mon matheux musicien dans le monde futur de l'enseignement, tel qu'on nous le dessine ces jours-ci. Oui, ce qu'on veut nous proposer est un monde nouveau, où les professeurs deviendraient, avec le temps, interchangeables. Mais c'est un *Brave New World* où, à l'encontre de mon ami matheux, les professeurs seraient le produit de l'uniformisation par l'ignorance. À bien y penser, le jour où on pourra placer les professeurs devant leurs classes comme on place les étudiants derrière leurs pupitres n'est pas si loin, après tout. Il ne reste à franchir qu'une seule étape: enlever l'unique année d'études spécialisées de la formation des enseignants et la remplacer, elle aussi, par quelques cours en gestion de groupes... ou de pupitres? Une fois ce but atteint, il n'y aura plus de prof de mathématiques ou de français, il n'y aura que l'enseignant type tout court. Ça donne le vertige, car imaginez: comme il sera facile de faire la répartition des tâches, de trouver des postes aux nouveaux enseignants, d'arranger les horaires! N'est-ce pas?

Dans ce rêve de bureaucrate, on oublie quand même un «*détail*»: que le vrai professeur interchangeable est celui qui, comme mon matheux musicien, possède le savoir et l'amour de son sujet, et le voit comme partie d'un tout, qui s'appelle la connaissance. Le professeur qui garde une vive curiosité pour tout ce qui tient de cette connaissance. Qui aime apprendre et ne se lasse jamais de le faire.

Je ne peux qu'espérer qu'on n'arrivera pas à tuer le vrai professeur interchangeable.

Vivre de l'écriture au Québec

Avoir la liberté de crever de faim

On affame les artistes en silence et, pendant ce temps, on parle de souveraineté? Beau projet!

DANIEL GAGNON
Écrivain

Ce pays est un vaste hôpital! J'ai tout simplement le malheur d'être écrivain, écrivain à temps plein depuis presque 25 ans, avec seize titres publiés chez les meilleurs éditeurs.

On affame les artistes en silence, on leur offre l'assiette aux miettes plus que jamais et, pendant ce temps, on parle de souveraineté? Beau projet!

Pour écrire, j'ai laissé mon emploi le jour de l'accession du Parti québécois au pouvoir en novembre 1976. Triste anniversaire!

Mais n'ai-je pas fait un choix? Les bourses? Elles ont été amputées sans crier gare d'environ 30 à 40 %, d'un coup, à jamais. J'ai eu des bourses, je m'en accuse, je m'en excuse! Et peut-être plus souvent qu'à mon tour! Et je crie famine! Imaginez le sort des autres, alors!

Ce n'est pas que ma veine créatrice se soit tarie, non, au contraire. La pauvreté me stimule-t-elle? La dépendance m'aiguillonne? La honte de quêter mon argent et de me faire vivre par d'autres me fournit l'inspiration? J'ai accepté, j'accepte encore mon sort... avec la liberté de vivre, avec la liberté d'être méprisé, avec la liberté de crever de faim.

Oui, le Québec nous tue, Hélène Jutras a raison. Exilons-nous! Faisons comme Anne Hébert, comme Jean-Paul Riopelle, comme Octave Crémazie, fuyons! Devrais-je détruire tous mes livres avant de partir? Eh bien, je vais vous dire, je n'ai pas l'odieux honneur de m'automatiquer: mes charmant éditeurs (considérations commerciales avant tout!) m'ont devancé: sur seize titres publiés, douze ont été déchetés et détruits par eux, ces héros de notre culture, sans compensation aucune.

Nous avons contribué à fonder leur maison, à leur donner un certain prestige littéraire, et maintenant, ils nous jettent dehors comme de vieux sacs. Beau succès! Est-ce

que l'esprit mercantile à lui seul réussirait à nous bâtir une culture, une indépendance? Je vous le demande. Toute une gageure! Qui veut parier?

Cette propension à la destruction de son âme n'a jamais tellement fait honte au Québécois, il a de l'âme en réserve, crois-ill! Oh! la belle naïveté de croire que nous pouvons museler nos artistes qui cherchent sincèrement une voie pour nous libérer du joug du monde et du temps!

Pourquoi, en ce pays si créateur, est-ce ainsi? Pourquoi y vend-on nos livres de peine et de misère? Pourquoi n'y lit-on que les étrangers (bientôt dans une librairie unique, unidimensionnelle)?

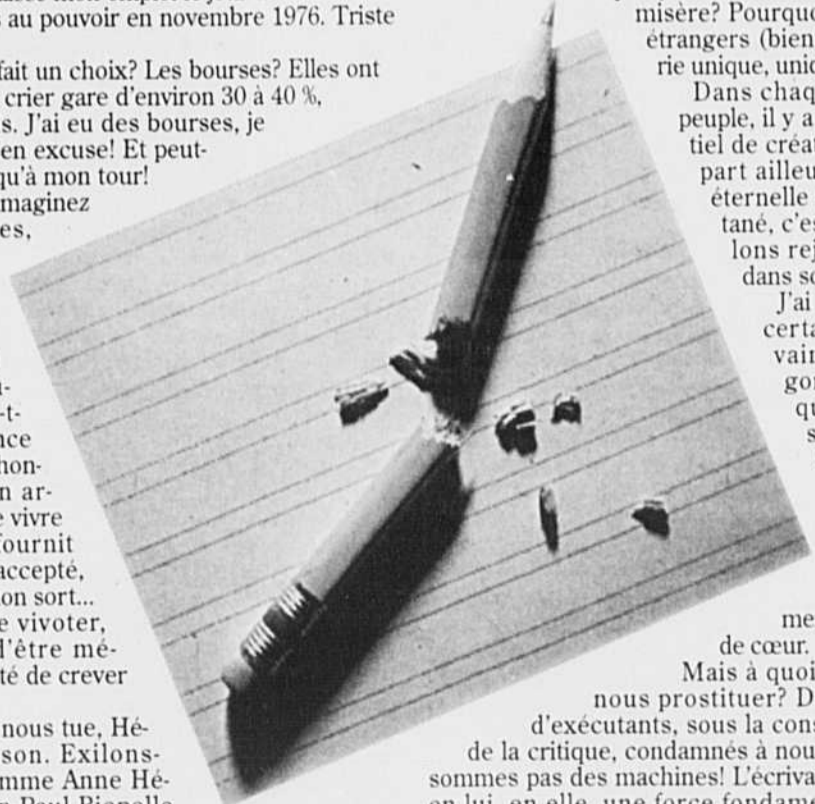
Dans chaque individu de ce peuple, il y a pourtant un potentiel de créativité comme nulle part ailleurs, il y a une âme éternelle sensible à l'instantané, c'est là que nous voulons rejoindre le lecteur, dans son cœur.

J'ai le sentiment qu'un certain nombre d'écrivains s'ingénient à gommer leur œuvre, qu'ils mentent tout simplement, qu'ils se trompent en marchandant leur œuvre, en faisant une carrière de ce qui ne peut être que jaillissement spontané et coup de cœur.

Mais à quoi nous servirait de nous prostituer? Devenir des sortes d'exécutants, sous la constante approbation de la critique, condamnés à nous répéter? Nous ne sommes pas des machines! L'écrivain a quelque chose en lui, en elle, une force fondamentale qui révèle quelque chose dans l'être, un je ne sais quoi, qui nous touche en dedans.

Nous n'aimons ni les bornes ni les limites que ce gouvernement nous impose à nous, voyageurs intemporels, nous aimons jeter un regard au delà avec la tristesse rêveuse de notre âme... Le pays ne tient pas en une seule phrase, il tient en des dizaines et des dizaines de livres.

Nous voulons rester libres, et je parie ceci: si les écrivains québécois ne sont que libres de crever de faim, ce pays ne sera jamais libre.



L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Levesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Genier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Levesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Miquel; correspondant parlementaire à Ottawa, Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

DISSOLUTION

SUITE DE LA PAGE 1

geants d'équipes, de quatre observateurs extérieurs et du commissaire Bud Selig, devait se pencher sur les possibilités de déménagements et d'expansion — l'expansion, on le sait, apportée avec elle des droits d'entrée substantiels dont bénéficient toutes les équipes existantes. Mais au printemps, le propriétaire des Rockies du Colorado, Jerry McMorris, a lancé une idée originale à ses collègues: et si, au lieu de toujours croître ou de déplacer le mal, on fusionnait ou dissolvait, en les rachetant au prix du marché, les franchises bringuébalantes?

Pour les partisans d'un tel recours, les avantages seraient multiples. Une hausse, d'abord, des revenus de chaque équipe survivante: le pactole télé, par exemple, serait divisé en 28 parts plutôt qu'en 30. Une hausse, aussi, du calibre de jeu: les récentes expansions en Floride, au Colorado, en Arizona et à Tampa Bay ont encore contribué à diluer le talent, surtout au monticule. Faites disparaître deux équipes, et vous vous retrouvez avec 50 joueurs des majeures recalés au niveau AAA, qu'ils n'auraient jamais dû quitter.

Mais il y a plus: les ligues majeures ont tellement fait un beau travail d'occupation des marchés de pointe qu'il n'y a plus d'endroit où déménager! Les rumeurs les plus persistantes ont envoyé les Expos (ou d'autres) à Charlotte ou dans le nord de la Virginie, mais, comme le soulignait un propriétaire de la Ligue nationale à *Sports Illustrated*, «qu'est-ce qui nous garantit que Charlotte ferait mieux que Montréal?». Washington? Les autorités du baseball n'ont pas particulièrement aimé que les deux matchs hors concours disputés là-bas au printemps par les Expos et les Cards de St. Louis (et Mark McGwire) ne fassent pas salle comble. Las Vegas, Portland, San Antonio, également évoqués? Aucune n'est prête, en matière d'infrastructures sinon de taille de marché, à accueillir une équipe des majeures à court terme.

L'idée de Jerry McMorris n'est pas sans danger: Kevin McClatchy, l'actionnaire de contrôle des Pirates de Pittsburgh, a rappelé que si une telle démarche avait été entreprise il y a dix ans, les Braves d'Atlanta et les Indians de Cleveland, deux des franchises les plus prospères aujourd'hui, auraient probablement été sacrifiées. Mais l'idée aurait fait son chemin, notamment auprès des proprios les plus fortunés, et même si elle a été désavouée par les ligues majeures hier, même si elle enverrait le message que le baseball est malade, elle laisse une question cruciale en suspens.

Quelles équipes seraient aux premières loges pour une dissolution? Les Expos, et les A's d'Oakland, qui éprouvent depuis des lunes de légendaires problèmes d'assistance. Ensuite, on viserait les Royals de Kansas City et les Twins du Minnesota. Or les Expos sont sous le coup d'un énième ultimatum: les Twins tergiversent avec un projet de stade au centre-ville de St. Paul qui poireaute depuis des mois et les A's et les Royals se sont vu refuser par les autorités du baseball, la semaine dernière à Cooperstown, leur vente à des investisseurs locaux.

Deux choses l'une: ou ça sent diablement le roussi, ou cette histoire de dissolution n'est que la millième hypothèse farfelue émise dans ce roman-feuilleton qui ferait passer *Autant en emporte le vent*, n'est-ce pas M. Selig, pour un clip.

Précision

Plusieurs personnes se sont étonnées de lire, dans un article sur le Yom Kippour publié lundi, que le blanc porté lors de cette fête juive sacrée représente celui du linoléum blanc qui enveloppa le Christ enseveli. Cette erreur est attribuable à une des sources consultées, qui assurait que le Christ est considéré comme un rabbin par les juifs, qui lui rendraient ainsi hommage. Or des membres de cette communauté assurent que le Christ n'est pas en cause dans cette histoire. Nous nous en excusons.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec). H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledavoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledavoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledavoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messagerie Dynamique, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Erros de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Taiwan: le bilan du séisme s'alourdit d'heure en heure

STEPHEN WEEKS
REUTERS

Taipei — Le violent séisme qui a ébranlé Taïwan hier a fait 1712 morts et 4005 blessés, a annoncé le ministère de l'Intérieur. Le bilan risque de s'alourdir puisque 2991 personnes sont toujours ensevelies sous les décombres.

Les régions de Nantou et Taichung, dans le centre du pays, ont été les plus touchées. Des dizaines de maisons se sont effondrées, une usine a explosé et un immeuble de 12 étages s'est effondré à Fungyuan.

La majeure partie de la région est privée d'eau et d'électricité. Les routes sont sérieusement endommagées, plusieurs portions d'autoroutes se sont écroulées et des glissements de terrain ont emporté bâtiments et véhicules.

Dans la capitale, Taipei, la secousse a atteint une magnitude de quatre sur l'échelle de Richter. Plusieurs incendies se sont déclarés dans la ville, un hôtel de 12 étages s'est écroulé et de nombreuses personnes restaient emprisonnées sous les décombres. Mais la plupart des bâtiments ont résisté et le bilan est de «seulement» 11 morts dans la capitale.

Il s'agirait, selon les services scientifiques taïwanais, du plus important tremblement de terre à avoir jamais touché l'île. La secousse s'est produite à 1h47 locales hier.

L'épicentre du séisme, d'une magnitude de 7,6, a été localisé à 12,5 kilomètres à l'ouest de la région de Nantou, à forte

activité sismique, et à un kilomètre sous la surface terrestre.

La première grande secousse a été suivie de plus de 1000 répliques, dont 24 ont atteint ou dépassé la magnitude de cinq sur l'échelle de Richter. Le président Lee Teng-hui a exhorté la population au calme et assuré à l'opinion publique que le gouvernement avait mobilisé tous les moyens dont il dispose pour faire face à la catastrophe.

Conséquence inattendue, la Chine, par son président Jiang Zemin, a fait part de son inquiétude et proposé l'aide de la République populaire aux victimes.

Les États-Unis ont envoyé deux avions militaires et une équipe de 70 sauveteurs et de chiens. La Turquie, frappée par un séisme de 7,4 en août, a aussi dépêché des secours, et la Grande-Bretagne, l'Autriche, l'Allemagne, la Russie et la Suisse étaient sur le point de les rejoindre. Le président Jacques Chirac a également fait part de la disponibilité de la France pour porter secours à la population.

«Le président a appris avec une très grande émotion la nouvelle du séisme dramatique qui vient de frapper Taïwan. Il adresse un message de très sincère sympathie et de condoléances à toutes les victimes de cette catastrophe et à leurs familles», a indiqué Catherine Colonna, porte-parole de l'Elysée. L'ONU a aussi envoyé une équipe d'experts pour coordonner les secours après avoir averti la Chine de son initiative. Les autorités chinoises considèrent Taïwan comme une de leur province.

DROMADAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

da qui y gagne.» Bon an mal an, le Tchad figure au triste palmarès des cinq pays les plus pauvres et 80 % de Tchadiens ne savent ni lire ni écrire. A quoi bon rédiger un manuel de santé animale à l'intention des éleveurs de dromadaires si personne ne peut le consulter? Il fallait donc y aller de petits dessins.

«Nous sommes partis dans la brousse et nous avons demandé aux nomades de nous dessiner un dromadaire, puis son propriétaire. Dans notre guide, il nous fallait ensuite les reproduire le plus fidèlement possible.»

À éviter absolument: le dessin artistique ou scientifique. «Les nomades ne reconnaissent pas une vache dessinée dans le détail. Il fallait schématiser au maximum. Quand nous avons grossi une mouche tsé-tse pour les besoins de notre illustration et de notre enseignement, un nomade a levé sa main pour nous dire que ce chapitre était inutile, qu'ils n'avaient jamais vu de mouche de cette taille dans leur pays. Pour eux, notre dessin d'une bactérie, c'était un lac, et notre dessin du vent, une rafale d'arme.»

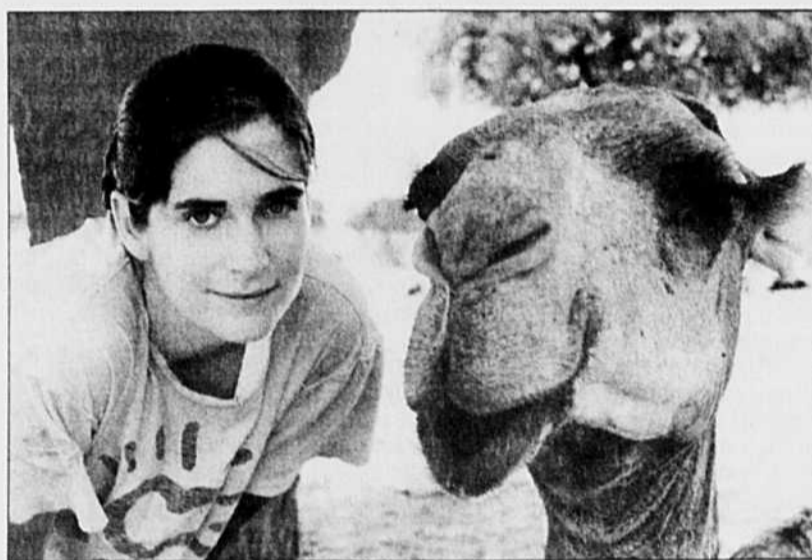
Dans le guide Leheurteux, le dromadaire en santé est donc illustré par un grand sourire tandis que le dromadaire malade pleure, est maigrichon et affligé d'une diarrhée dûment dessinée.

Guide en main, vétérinaires sans frontières a ensuite donné rendez-vous aux Tchadiens sous un arbre. «On leur remettait un guide, un crayon, et on leur donnait une formation de trois jours. Et honnêtement, je crois qu'ils venaient pour le crayon.»

Aussi pauvre que soit le Tchad, ses marchés peuvent quand même offrir quelques surprises. «Au Tchad, tu te retrouves en plein Jésus de Nazareth, deux mille ans avant le début de la société de consommation. Et pourtant, au marché, j'ai trouvé des antibiotiques pour les animaux... fabriqués en Inde un mois plus tôt!»

Le dromadaire, c'est un peu le salut des Tchadiens. Ces animaux aux grands cils et à l'haleine fétide servent au transport, leur viande peut être mangée, et des nomades, dans le désert, peuvent survivre pendant des mois en ne buvant que du lait de chamelle. Essentiels à la survie des familles tchadiennes, les dromadaires n'en sont pas moins négligés, parasités, surutilisés. «J'ai vu un dromadaire avec une plaie profonde de quinze centimètres, infestée de larves de mouche. La plaie devait dater de quatre ans. Les Tchadiens vivent au jour le jour et il est très difficile de leur faire assimiler des notions de prévention.»

Céline Leheurteux ne se fait donc pas d'illusions: faute de suivi, son guide pour propriétaire de dromadaire risque bien de rester lettre morte. «Ce petit projet pour dromadaires et vaches du Tchad aura coûté des millions en billets d'avion, en hébergement, en locomotion sur place et en salaires de coopérants. Là-bas, nous, coopérants, vivions sur une autre planète: fromage de France, beurre normand, cho-



Céline Leheurteux, avec la bête.

colats fins... Mais combien de retombées pour les Tchadiens?»

C'est là tout l'illogisme de l'aide internationale. «Si tu n'as pas l'intention d'aller jusqu'au bout, tes efforts sont presque inutiles. Prenez par exemple la Croix-Rouge: à quoi bon vacciner tous les enfants contre la poliomyélite si on ne leur donne pas de quoi manger?»

Partout, la «perfusion internationale» était visible, et les vils intérêts de chacun, bien marqués. «Les pays étrangers veulent avoir le Tchad de leur côté, qui dans l'espoir d'exploiter son présumé potentiel pétrolier, qui pour s'assurer d'en faire une terre d'islam à demeure. Tout le monde fait donc la cour au Tchad. Un jour, dans un village, j'ai vu des femmes toutes couvertes d'un pagne d'un même tissu. Il ne s'agissait pas d'une vente de feu du Bouclair du coin. C'était plutôt un don de milliers de mètres de tissu par le premier ministre du Soudan! La Libye envoie des tapis, la CEE construit des hôpitaux, les Allemands, un aqueduc. Les Français, habituellement détestés à cause de leur passé de colonisateurs, deviennent des héros dès lors qu'ils construisent une école.»

Les donateurs vont et viennent, mais la mentalité d'assistée, elle, s'installe dans les moeurs. Céline Leheurteux a encore vu des enfants excisées, des adolescentes se marier, des femmes suer sang et eau «pendant que leurs conjoints, eux, rênaient en se tournant les pouces.»

Toute cette histoire, on ne l'aurait jamais apprise si Céline Leheurteux, si discrète que même sa secrétaire en ignorait tout, n'avait décidé d'écrire son récit de voyage dans le journal de sa faculté, *l'Articulation*. Son séjour au Tchad date d'un an, mais l'histoire valait bien la peine d'être racontée.

Un peu moins exotique, la pratique à Ormstown? «Il faut bien retomber sur terre, mais je dois avouer que mon ambition de sauver le monde en prend pour son rhume quand je vide, comme je l'ai fait aujourd'hui, les glandes anales d'un poméranien de 25 livres!»

RELIGION

cois sur la place de la religion à l'école ont suscité en nous tristesse et déception, peut-on y lire. *Tristesse de voir l'Église réagir aux défis du monde et de la société d'une manière essentiellement défensive, en cherchant tous les moyens de conserver, le plus longtemps possible, les acquis du passé. Déception de ne pas voir l'Église profiter de cette occasion pour réfléchir sur le défi de la transmission de la foi dans le contexte actuel.*

Présentant ce défi comme «une chance pour l'Église», les membres du CJE croient qu'il faudra mourir à d'anciennes manières d'être et de faire Église. Il faudra même faire le deuil d'une certaine Église. Comme il favorise «l'enseignement non confessionnel du fait religieux» dès le primaire et y intégrant la tradition juive, les traditions chrétiennes et les spiritualités autochtones, le CJE recommande à l'État de demander aux autorités diocésaines «d'abolir tout lien entre la démarche de sacramentalisation et l'enseignement religieux».

Des positions diamétralement opposées

La Table de concertation protestante sur l'éducation avait plus tôt présenté une position qui, à la lecture des réactions suscitées ces derniers mois par le rapport Proulx, semble prise par de nombreux membres de différents groupes confessionnels. Invoquant la liberté de choix des parents en matière d'éducation, et bien qu'il concède que le statut confessionnel des écoles puisse être abandonné, le regroupement de 27 confessions ou dénominations protestantes au Québec rejette la quatrième recommandation du rapport Proulx, stipulant que «la Loi sur l'instruction publique précise que les valeurs et les croyances propres aux confessions religieuses ne peuvent servir de critères pour l'établissement d'une école à projet éducatif».

L'implantation d'un projet éducatif confessionnel devrait ainsi être permise dans une école où les parents le désirent. La table de concertation, jugeant inapproprié l'enseignement culturel des religions à l'élémentaire, croit cepen-

BÉLAND

SUITE DE LA PAGE 1

présidence du Mouvement Desjardins, n'a pas donné de motifs précis pour justifier sa décision hier. Il n'a pas voulu accorder d'entrevue.

Par voie de communiqué, l'homme de 67 ans a simplement livré qu'il avait décidé d'annoncer ses couleurs dès maintenant, soit six mois avant l'échéance de son mandat, afin de mener à terme en toute liberté le processus de réingénierie. «Dans quelques semaines, le rapport du comité de révision des structures sera déposé et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'annoncer mes intentions dès à présent, car il m'apparaît important de mener à bien ce dossier, libre de toutes préoccupations électorales et avec une objectivité maximale.»

Il faut dire que le projet de restructuration de Desjardins a suscité de vives discussions au sein du mouvement coopératif, particulièrement entre anciens et modernes, comme le rapportait *Le Devoir* dans son édition du 4 septembre. René Croteau, qui a eu une très longue carrière en tant que gestionnaire et cadre supérieur chez Desjardins, s'est opposé publiquement aux réformes contenues dans le document intitulé *Le temps d'agir*.

Le comité de révision auquel a fait allusion Claude Béland va probablement recommander l'élimination de toutes les fédérations régionales et celle des caisses d'économie. Ainsi, la confédération deviendrait une fédération unique. Parallèlement à ce projet, les caisses locales fusionnent pour réduire leurs coûts et accroître leur efficacité alors qu'un vaste plan de réingénierie des processus administratifs est à mi-chemin de son implantation.

Ces changements ne vont pas sans provoquer du stress auprès des employés, mais aussi auprès des dirigeants. Lors du congrès spécial tenu en mars, 75 % de délégués avaient appuyé l'idée de créer une fédération unique et de déléguer des pouvoirs de la caisse locale à la fédération, mais 87 % d'entre eux avaient demandé qu'on crée un comité pour mesurer les impacts de ces réformes.

De caissier à président

Claude Béland a été élu pour la première fois à la présidence du Mouvement Desjardins en 1987 pour un mandat de sept ans. Il avait par la suite été réélu à deux reprises, en 1994 et 1997, pour des mandats consécutifs de trois ans.

Claude Béland est né à Montréal le 25 janvier 1932. En tant qu'étudiant, il a travaillé comme caissier et préposé au crédit à la Caisse populaire d'Outremont. Admis au Barreau en 1956, il a pratiqué le droit en cabinet privé avec spécialisation en droit des coopératives et en droit commercial.

Il a notamment collaboré à la fondation de la Fédération des caisses d'économie en 1962. Il est entré au service de cette fédération à titre de conseiller juridique en 1971 et en est devenu le directeur en 1979.

C'est en 1979 que la Fédération des caisses d'économie s'est affiliée au Mouvement Desjardins. Claude Béland a par la suite occupé divers postes au sein du mouvement avant d'être nommé adjoint exécutif au président du Mouvement Desjardins, Raymond Blais, en février 1986.

Élection et succession

Le nom du successeur de Claude Béland sera connu lors de l'élection du 19 février. Cette personne entrera en fonction après les prochaines assises annuelles de Desjardins, qui se dérouleront au mois de mars. La période de mises en candidature aura lieu du 29 novembre au 13 décembre.

Lors de la dernière élection à la présidence en janvier 1997, un candidat s'était opposé à Claude Béland. Il s'agissait de Jocelyn Proteau, président de la plus importante fédération régionale du Mouvement Desjardins, soit celle de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Le candidat perdant s'était finalement rallié à la décision de ses collègues. Il avait déclaré à l'époque que Desjardins était à la croisée des chemins et qu'«une certaine révolution» s'imposait. À moins d'une surprise de taille, Jocelyn Proteau devrait donc briguer à nouveau la présidence en 2000.

Fait nouveau en vue de la prochaine élection: des candidats non employés par le mouvement pourront également briguer les plus hautes fonctions chez Desjardins puisque les règles de mise en candidature ont été assouplies en mars 1998. Ainsi, toute personne membre d'une caisse Desjardins depuis au moins 90 jours et dont l'avis de candidature est appuyé par dix délégués provenant d'au moins trois fédérations du Québec sera éligible au poste de président. Il y a également eu des changements importants pour ce qui est des paramètres électifs du président, rendant le processus plus démocratique.

En vertu de ces nouveaux paramètres, adoptés en assemblée générale sous les recommandations d'un comité indépendant mis sur pied en 1997 pour analyser le processus électoral, le collège électoral est passé de 31 délégués à 225. Cet élargissement du conclave permet donc à l'ensemble des délégués et des membres réguliers de la confédération, soit les fédérations du Québec, de participer à l'élection du président. Claude Béland avait d'ailleurs milité dans le passé en faveur de l'élargissement du conclave.

Avant cette réforme, le collège était formé de 31 personnes, soit les 19 administrateurs de la confédération, les 11 directeurs généraux des fédérations et le président et chef de l'exploitation de la confédération.

Avec la Presse canadienne